

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 04636 Numéro SIREN : 397 480 930 Nom ou dénomination : BOUYGUES TELECOM
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2019 sous le numéro de dépôt 31753



20190317532018

DATE DEPOT : 07/05/2019

N° DE DEPOT : 31753

N° GESTION : 2009B04636

N° SIREN : 397480930

DENOMINATION : BOUYGUES TELECOM

ADRESSE : 37-39 rue Boissiere 75116 Paris

MILLESIME : 2018

BOUYGUES TELECOM
Société Anonyme au capital de 712 588 399,56 €
Siège Social : 37-39 rue Boissière - 75116 Paris
397 480 930 R.C.S. Paris

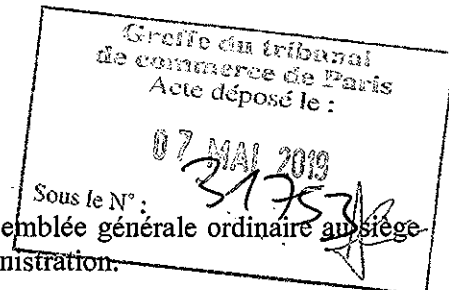
Copie certifiée
conforme à l'original
Anne L...

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le douze avril, à onze heures,

Les actionnaires de BOUYGUES TELECOM se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social (l'« Assemblée »), sur convocation faite par le Conseil d'administration.



Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes individuels relatifs à l'exercice 2018, approuve les comptes individuels au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également le montant des charges non déductibles engagées par la Société au cours de l'exercice écoulé, qui s'élève à 843 830 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2018, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, après avoir constaté que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 451 892 269,33 euros, et que le bénéfice distribuable s'élève à 1 570 029 126,10 euros, décide de l'affecter comme suit :

- versement d'un dividende de 200 123 251,32 €, soit 4,28 € pour chacune des 46 757 769 actions composant le capital de la Société ; et
- affectation du solde en report à nouveau, soit 1 369 905 874,77 €.

Le paiement du dividende sera effectué en numéraire. La mise en paiement interviendra le 15 avril 2019.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices sociaux précédents ont été les suivants :

	2015	2016	2017
Nombre d'actions	46 757 769	46 757 769	46 757 769
Dividende unitaire	0 €	0 €	1,07 €
Dividende total (a)	0 €	0 €	50 030 812,83 €

(a) montants éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


COMPTES INDIVIDUELS BOUYGUES TELECOM**BILAN**

Au 31 décembre

en millions d'euros

ACTIF		Exercice 2018 Net	Exercice 2017 Net
Immobilisations incorporelles	Note 3	2 330,2	2 199,2
Immobilisations corporelles	Note 4	3 177,9	2 899,5
Immobilisations financières	Note 5	146,7	178,8
ACTIF IMMOBILISE		5 654,9	5 275,5
Stocks	Note 6	152,2	55,6
Avances et acomptes versés sur commandes		16,6	7,4
Clients et comptes rattachés	Note 7	1 012,0	1 092,5
Autres créances, comptes de régularisation et assimilés	Note 8	701,4	656,1
Valeurs mobilières de placement		0,0	0,0
Disponibilités		25,9	40,7
ACTIF CIRCULANT		1 808,1	1 852,3
TOTAL ACTIF		7 563,0	7 127,7
PASSIF		Exercice 2018	Exercice 2017
Capital social		712,6	712,6
Primes, réserves et report à nouveau		2 218,8	1 888,2
Résultat de l'exercice		451,9	380,6
Provisions réglementées		74,8	47,0
CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	Note 9	3 457,9	3 028,4
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	408,1	386,2
DETTES FINANCIERES	Note 11	1 192,7	935,9
Avances et acomptes reçus sur commandes		7,3	4,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 088,4	1 358,3
Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés	Note 12	1 322,2	1 315,9
DETTES NON FINANCIERES		2 398,0	2 678,3
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	Note 13	106,4	98,9
TOTAL PASSIF		7 563,0	7 127,7

COMPTES INDIVIDUELS BOUYGUES TELECOM

COMPTE DE RESULTAT

Période du 1er janvier au 31 décembre

en millions d'euros

		Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires	Note 14	5 538,6	5 234,1
Autres produits d'exploitation	Note 14	1 585,4	1 411,8
Achats et variations de stocks		(956,4)	(945,3)
Impôts, taxes et versements assimilés		(147,2)	(151,7)
Charges de personnel		(434,1)	(417,8)
Charges externes et autres charges d'exploitation	Note 15	(3 937,4)	(3 705,1)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	Note 16	(1 122,4)	(1 048,4)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	0,0
RESULTAT D'EXPLOITATION		526,4	377,8
Produits et charges financiers	Note 17	(15,6)	(17,2)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		510,8	360,6
Produits et charges exceptionnels	Note 18	184,6	229,5
Participation / Intéressement des salariés		(16,7)	(23,5)
Impôts sur les bénéfices	Note 20	(226,9)	(185,9)
RESULTAT NET		451,9	380,6

**ANNEXE au bilan et au compte de résultat
au 31 décembre 2018**

Notes	Pages
1 : Faits significatifs de l'exercice	1
2 : Principes, règles et méthodes comptables	1
3 : Immobilisations incorporelles	6
4 : Immobilisations corporelles	6
5 : Immobilisations financières	6
6 : Stocks	7
7 : Clients et comptes rattachés	7
8 : Autres créances, comptes de régularisation et assimilés	8
9 : Capitaux propres et autres fonds propres	8
10 : Provisions pour risques et charges	8
11 : Passifs financiers	9
12 : Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés	9
13 : Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	9
14 : Produits d'exploitation	10
15 : Charges externes et autres charges d'exploitation	10
16 : Dotations et reprises aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation	11
17 : Résultat financier	11
18 : Résultat exceptionnel	11
19 : Informations concernant les entreprises liées	12
20 : Situation fiscale	12
21 : Effectifs	13
22 : Instruments financiers	13
23 : Engagements hors bilan	14
24 : Actionnariat de la société	17
25 : Consolidation des comptes	17
26 : Tableau des filiales et des participations	17

NOTE 1**FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE****1.1 FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE**

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2018 sont présentées ci-après :

Le 14 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit new Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans.

Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivent à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifier nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutre technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G.

Concomitamment, le gouvernement a publié le 28 septembre 2018 le nouveau décret Redevances auquel sont dorénavant assujetties les fréquences et qui acte une stabilisation du niveau des redevances. En conséquence, Bouygues Telecom a annulé la charge à payer enregistrée de 2014 à 2017 sur la part fixe des redevances fréquences 1 800 Mhz pour couvrir un risque de hausse de leur niveau. Cette charge à payer a été reprise au troisième trimestre 2018 pour 110 millions d'euros et comptabilisée en "Produits d'exploitation" (note 14 de l'annexe).

Dans le cadre des accords signés avec Cellnex, la cession des sites télécoms existants s'est poursuivie au cours de l'année 2018. Une plus-value de 218.5 millions d'euros a été comptabilisée dans le résultat consolidé de l'exercice 2018 en "Résultat exceptionnel" (note 18 de l'annexe).

Le 12 décembre 2018, Bouygues Telecom a signé un partenariat avec CityFast, groupement Axione/Mirova pour déployer une infrastructure FTTH en zone très dense. Ce partenariat garantit à Bouygues Telecom le financement et le déploiement d'une infrastructure horizontale complémentaire de prises FTTH dans la ZTD tout en bénéficiant du savoir-faire d'Axione en matière de gestion d'infrastructure sur le long-terme. Bouygues Telecom a cédé à CityFast ses infrastructures existantes en fibre optique en ZTD, une plus-value de 34 millions d'euros a été comptabilisée dans le résultat consolidé de l'exercice 2018.

Le 25 octobre 2018, Bouygues Telecom a annoncé être entrée en négociations exclusives en vue du rachat de 43,6 % du capital de l'opérateur dédié au marché des entreprises Keyyo. Keyyo avait réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 24 millions d'euros avec un EBITDA de 4 millions d'euros.

1.2 FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 18 janvier 2019, Bouygues Telecom a finalisé l'acquisition de 43,6 % du capital de Keyyo au prix de 34 euros par action, soit un investissement d'un peu plus de 29 millions d'euros. Un projet d'offre publique d'achat volontaire au prix unitaire identique a été déposé le 21 janvier 2019 sur l'ensemble du capital restant, portant ainsi l'investissement à un maximum de 67 millions d'euros. Le 5 février 2019, l'Autorité des marchés

financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme cette offre publique.

NOTE 2**PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES****2.1 REFERENTIEL**

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les comptes sont présentés en millions d'euros.

2.2 ACTIF

2.2.1 IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Elles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Activité FAI - IRU et Front Fees	Linéaire	15 à 30 ans
Frais d'accès au service clients (FAS)	Linéaire	3 à 5 ans
Frais d'accès au service infrastructures mutualisées	Linéaire	10 à 20 ans
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ⁽¹⁾
Autorisations d'utilisation de fréquences 4G	Linéaire	20 ans ⁽²⁾
Autorisations d'utilisation de fréquences 700 Mhz	Linéaire	20 ans ⁽³⁾
Logiciels de réseau	Linéaire	2 / 8 ans
Logiciels et développements informatiques	Linéaire	3 / 5 / 8 ans
Logiciels de bureautique	Linéaire	3 ans

(1) Depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005, Bouygues Telecom a commencé à amortir sa licence UMTS.

(2) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800MHz et 2,6 GHz sont amorties respectivement sur 18,3 ans et 18 ans à partir de la date de lancement des offres 4G, soit 20 ans à partir de la date d'attribution.

(3) La mise en service se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population

Les IRU (Indefeasible Rights of Use - Droits d'usage irrévocable) sont amortis sur leurs durées contractuelles.

Les coûts de développement informatique sont valorisés essentiellement par l'activation des charges de personnel qui contribuent à ces développements.

Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Le montant amortissable est amorti sur la durée d'utilité de l'actif. La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. Elle est revue annuellement, pour chaque classe d'actif, et modifiée en cas de divergence avec les estimations précédentes.

Le coût estimé du démantèlement et de la remise en état des sites est compris dans la valorisation des immobilisations corporelles du réseau.

Conception / construction des réseaux

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

Nature des composants	Mode d'amortissement	Durée
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Fibre optique (hors réseau FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Commutation ancienne génération	Linéaire	10 ans
Commutation NGN	Linéaire	8 ans
Radio	Linéaire	8 ans
Faisceaux hertziens	Linéaire	8 ans
Liaisons louées	Linéaire	6 ans
Equipements GPRS	Linéaire	5 ans
VMS (serveurs messagerie)	Linéaire	5 ans
DSLAM	Linéaire	5 ans
Box ADSL	Linéaire	3 à 4 ans
Décodeurs	Linéaire	3 à 4 ans

Autres immobilisations

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Les amortissements sont calculés dès la mise en service des immobilisations.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant, le cas échéant, rectifiée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat de la filiale.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de risque de non-recouvrement, une dotation pour dépréciation est constituée.

2.2.2 STOCKS

Les stocks de terminaux sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Des dépréciations peuvent être pratiquées si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût de revient ou si les prévisions d'écoulement des stocks ne permettent pas d'envisager la vente des terminaux aux distributeurs. Dans ce cas, la provision pour dépréciation correspond à la différence entre le coût de revient et le prix de cession à des brokers.

2.2.3 CREANCES

Les créances sur les particuliers et les entreprises sont dépréciées sur la base d'une évaluation statistique du risque d'insolvabilité et d'irrecouvrabilité selon l'ancienneté de la créance.

Programme de titrisation

L'opération de titrisation se traduit par ;

- la décomptabilisation des créances cédées ;
- la comptabilisation d'une créance sur l'acquéreur égale à la différence entre l'en cours valorisable du programme de titrisation et le montant financé ;
- la comptabilisation d'une dette envers l'acquéreur des créances à hauteur des créances futures cédées ;
- la comptabilisation d'une dette à court terme au titre des encaissements relatifs aux créances cédées à reverser à l'acquéreur.

La dépréciation constituée au titre des créances clients est maintenue au bilan au titre des créances titrisées.

2.2.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont estimées à leur valeur d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

2.2.5 CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change officiel à la date d'arrêté de bilan.

Les pertes latentes sont enregistrées dans les charges financières de l'exercice.

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Les flux certains et significatifs ont été couverts par des options de change et par des achats à terme de devises.

2.3 PASSIF

2.3.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables.

Elles comprennent notamment :

- les provisions pour litiges, contentieux des activités commerciales, contractuelles et réglementaires ;
- les provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et les médailles du travail ;
- la provision pour coût de fidélisation des clients ;
- la provision pour coût de démantèlement et de remise en état des sites et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Médailles du travail

Bouygues Telecom provisionne les médailles du travail et les avantages sociaux associés depuis l'exercice 2003.

Indemnités de fin de carrière

Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière sont à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision IFC est établi selon la « méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière ».

L'évaluation sur la base conventionnelle tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté dans le groupe Bouygues acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par tranches d'âge et catégories ;
- des salaires et appointements moyens incluant primes et gratifications, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite ;
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence à des tables de survie.

Les écarts actuariels sont traités selon la méthode du corridor : le solde d'écart actuariel non comptabilisé au 31 décembre 2018 représentait une perte de 10 599 641 euros.

Le coût des services rendus et la charge d'intérêt de l'année s'élèvent respectivement à 3,1 millions d'euros et 0,7 millions d'euros.

- Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des régimes postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Taux actualisation (Iboxx € Corporate A10+)	2,10%	1,50%	1,71%	2,09%	2,01%	3,24%
Augmentation future des salaires	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,50%	2,50%

Au 31 décembre 2018, les hypothèses actuarielles, utilisées pour apprécier la valeur actualisée de l'obligation au titre des provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail, ont fait l'objet d'une mise à jour, notamment le taux d'actualisation de l'engagement, déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de 1ère catégorie.

Programme de fidélisation clients "Grand public"

Depuis novembre 2014, tous les clients Forfaits grand public cumulent un avantage, utilisable pour acquérir un nouveau mobile, calculé en fonction de l'ancienneté de leur mobile.

Ces clients pourront, par la suite, bénéficier de cet avantage ainsi acquis pour obtenir le renouvellement de leur terminal téléphonique dès 12 mois, à un tarif avantageux, à condition de se réengager pour une durée minimale de 12 mois.

Coûts de démantèlement et de remise en état des sites

Les coûts de démantèlement et de remise en état des sites, encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement, font l'objet d'une provision.

Cette provision est évaluée de façon statistique sur la base du nombre de sites concernés, d'un coût moyen unitaire de remise en état de sites, ainsi que de la prise en compte d'hypothèses sur la durée moyenne des baux, le nombre maximum de renouvellements des baux, un taux d'actualisation et un taux d'inflation.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux Iboxx € Corporate A10+ de 2.1042 % du 31 décembre 2018.

Le taux d'inflation utilisé est le taux attendu par le marché à 30 ans : 1.64 % du 31 décembre 2018.

Lorsqu'un site fait l'objet d'un démantèlement, la provision correspondante est reprise.

2.4 COMPTE DE RESULTAT

2.4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom est constitué de prestations de services et de ventes de terminaux et accessoires.

Prestations de services

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie terme à échoir, soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffre d'affaires au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion, est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Le chiffre d'affaires généré par les cartes prépayées est enregistré lors de la vente des cartes aux distributeurs et différé jusqu'à l'activation des cartes, puis corrigé des réserves non utilisées.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

Ventes de terminaux et accessoires

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée, jusqu'à l'activation de la ligne du client.

Depuis août 2013 les clients « Grand public » et « Pros » peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

2.4.2 COUTS D'ACQUISITION DES CLIENTS

Les coûts d'acquisition et de renouvellement des contrats clients sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.4.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En 2018, ce poste regroupe des produits et charges inhabituels et significatifs que la société souhaite présenter de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle :

- Des dotations d'accélération d'amortissements dotées dans le cadre de la signature avec Numéricable-SFR de l'accord de mutualisation de réseaux mobiles sur les zones moins denses.
- Redressement Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la cession du bail de Sequana
- Cession de pylônes à Cellnex.

De plus, le résultat exceptionnel intègre les dotations et reprises relatives aux amortissements dérogatoires.

2.4.4 Utilisation du Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé un C.I.C.E. de 4,9 millions d'euros, comptabilisé en réduction des charges de personnel.

Ce C.I.C.E. a permis de réaliser en 2018 des dépenses permettant d'améliorer sa compétitivité et de maintenir une structure financière robuste. En particulier, les efforts ont été réalisés au cours de l'année par la société dans le domaine des investissements corporels et incorporels pour un montant de 4,9 millions d'euros.

NOTE 3

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en millions d'euros

	01-janv-18	Reclassement ***	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-18
Licences, droits similaires et autres logiciels *	2 476,6	229,8	42,1	(12,5)		2 736,0
Logiciels réseau	1 323,1	11,1	329,2	(53,2)		1 610,2
Immobilisations en cours **	396,5	(230,2)	47,2			213,5
Avances et acomptes	0,6		0,8			1,3
Valeur brute	4 196,8	10,6	419,3	(65,7)		4 581,0
Amortissements & Dépréciations	(1 997,7)	0,1		64,3	(297,5)	(2 230,8)
Valeur nette	2 199,2	10,7	419,3	(1,4)	(297,5)	2 330,2

* Dont licence UAT6 623,7 millions d'euros, dont redevance fréquences 800MHz 720,7 millions d'euros et dont redevance fréquences 2600 MHz 233,1 millions d'euros.

** Participe à l'utilisation de fréquences de la bande 700 MHz pour 519 millions d'euros.

*** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

NOTE 4

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en millions d'euros

	01-janv-18	Reclassement **	Démantèlement	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-18
Terreins et constructions	37,3	0,0		0,3	0,0		37,7
Installations techniques *	6 440,8	66,6	(4,5)	668,1	(1 089,0)		6 082,0
Autres immobilisations	1 473,8	0,0		229,7	(206,7)		1 496,7
Immobilisations en cours	288,3	(77,2)		99,6	(5,4)		305,2
Avances & acomptes	25,2	0,0			(22,4)		2,8
Valeur brute	8 265,4	(10,6)	(4,5)	997,7	(1 323,5)		7 924,3
Amortissements & Dépréciations	(5 365,9)	(0,1)			1 193,7	(574,2)	(4 746,4)
Valeur nette	2 899,5	(10,7)	(4,5)	997,7	(129,8)	(574,2)	3 177,9

* Les installations techniques comprennent essentiellement les équipements du réseau (radio, communication et transmission).

** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

Par ailleurs, le montant des engagements sur investissements futurs (équipements réseau) à fin 2018 est de 534,3 millions d'euros contre 519,1 millions d'euros à fin 2017.

NOTE 5

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en millions d'euros

	01-janv-18	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-18
Titres de participation	152,1	0,3	(38,3)		114,1
Prêts	70,2	11,4	(18,2)		63,4
Dépôts et cautionnements	1,9	0,0			1,9
Valeur brute	224,3	11,7	(56,6)		179,4
Dépréciations	(47,5)			14,8	(32,7)
Valeur nette	176,8	11,7	(56,6)	14,8	146,7

NOTE 6**STOCKS**

en millions d'euros

	01-janv-18	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-18
Stocks de terminaux et accessoires	57,2	59,9			117,2
Stocks de fibre optique	0,0	35,9			35,9
Dépréciations sur terminaux et accessoires	(1,7)		(0,9)	1,7	(0,9)
Valeur nette	55,6	95,8	(0,9)	1,7	152,2

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, la société est engagée à hauteur de 118,9 millions d'euros à fin décembre 2018 contre 261,5 millions d'euros à fin 2017.

NOTE 7**CLIENTS ET COMPTES RATTACHES****7.1 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

en millions d'euros

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Clients et Distributeurs *	787,7	847,3
Clients et Distributeurs douteux	272,4	255,0
Factures à établir	179,5	203,1
Effets à recevoir	0,0	0,0
Dépréciations	(227,5)	(212,9)
Total **	1 012,0	1 092,5

* Dont créances au titre du programme de libération pour un montant de 495 millions d'euros en 2018 contre 461 millions d'euros en 2017.

** Créances inférieures à 1 an.

7.2 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS ENTRE ENCOURS ECHUS ET ENCOURS NON ECHUS

en millions d'euros

au 31 décembre 2018	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			Total
		0 à 8 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois	
Créances clients et comptes rattachés *	697,5	110,1	85,3	167,1	1080,1
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	0,0	(46,3)	(43,2)	(138,0)	-227,5
Total	697,5	63,9	42,1	29,1	832,6

* Les factures à établir ne sont pas incluses.

NOTE 8

AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros

	01-janv-18	Variations	31-déc-18
Fournisseurs (remises accordées)	154,8	(39,4)	115,4
Personnel et comptes rattachés	0,7	0,2	0,9
Créances fiscales	147,1	0,4	147,5
Débiteurs divers nets	1,5	(0,7)	0,8
Total autres créances *	304,1	(39,5)	264,5
Créances diverses nettes	1,4	(0,9)	0,5
Charges constatées d'avance **	350,6	85,8	436,4
Ecart de conversion actif	0,0		0,0
Total	656,1	45,4	701,5

* Créances échues < 1 an.

** Il s'agit essentiellement des loyers des sites réseau.

NOTE 9

CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

en millions d'euros

	Capital *	Primes et réserves réglementées	Distribution de dividendes	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Situation au 01 janvier 2018	712,6	1 100,7	0,0	787,5	380,6	47,0	3 028,4
Affectation du résultat		0,0		330,6	(380,6)		(50,0)
Résultat de l'exercice					451,9		451,9
Réserves légales							0,0
Augmentation du capital							0,0
Amortissements dérogatoires						27,6	27,6
Situation au 31 décembre 2018	712,6	1 100,7	0,0	1 118,1	451,9	74,6	3 457,9

* Le capital social de Bouygues Telecom est composé de 46 757 789 actions d'une valeur nominale de 15,24 euros, soit 712 698 399,55 euros.

NOTE 10

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en millions d'euros

	01-janv-18	Transfert *	Dotations	Reprises		31-déc-18
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges	43,7		1,8	(0,7)	(7,3)	37,5
Provisions pour garanties	0,0					0,0
Provisions pour amendes et pénalités	2,0		0,0		(1,8)	0,2
Provisions pour pertes de change	0,0		0,0			0,0
Provisions pour risque filiales	0,0					0,0
Provisions pour autres risques	0,6		0,1	(0,1)		0,6
Provisions pour charges						
Indemnités de fin de carrière et médailles du travail	57,0		4,1	(0,1)	(0,1)	60,8
Autres provisions pour charges	283,0	(4,5)	170,4	(135,1)	(4,6)	309,1
Total	386,2	(4,5)	176,3	(136,0)	(13,8)	408,1

NOTE 11**PASSIFS FINANCIERS****11.1 ECHEANCE DES DETTES FINANCIERES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

en millions d'euros

	31 décembre 2018	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Convention Bouygues Relais	703,1		703,1		
Convention Santander	168,1	21,9	31,7	113,8	0,7
Convention BPI	7,6	1,6	1,9	4,0	
Emprunt sur créances à émettre *	305,3			305,3	
Intérêts et commissions sur financement	2,3	2,3			
Dettes financières diverses **	6,4		6,4		
Total	1 192,7	25,8	743,1	423,1	0,7

* Cession de deux mois de factures à émettre dans le cadre du programme de libération de créances.

** Dont 3,1 millions d'euros auprès des filiales.

11.2 REPARTITION DES PASSIFS FINANCIERS SELON LA NATURE DE TAUX

Répartition des passifs financiers (dettes financières) après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice.

En %	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Passifs financiers à taux fixe *	100,0	100,0
Passifs financiers à taux variable	0,0	0,0

* Passifs financiers à taux fixe ou passifs financiers à taux variable couverts par des swaps payeurs à taux fixe.

NOTE 12**AUTRES DETTES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES**

en millions d'euros

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes fiscales et sociales *	301,5	264,6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	403,0	506,6
Autres dettes diverses	164,3	206,4
Total autres dettes **	868,8	977,5
Produits constatés d'avance ***	453,4	338,4
Ecart de conversion passif	0,0	0,0
Total	1 322,2	1 315,9

* Les dettes fiscales et sociales représentent pour l'essentiel les montants dus aux organismes sociaux et à l'Etat (TVA et IS).

** Dettes inférieures à un an.

*** Constatés essentiellement des Participations aux frais de la construction du réseau cible.

NOTE 13**CONCOURS BANCAIRES ET SOLDES CREDITEURS DE BANQUE**

en millions d'euros

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Comptes bancaires créditeurs	3,8	0,2
Dettes bancaires sur créances cédées *	102,6	98,8
Total	106,4	98,9

* Encaissements sur créances cédées à reverser du programme de cession de créances.

NOTE 14**PRODUITS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2018	2017
Prestations de services	4 876,1	4 604,4
Ventes de terminaux et accessoires	662,5	629,8
Total chiffre d'affaires *	5 538,6	5 234,1
Production immobilisée **	1 125,2	1 030,8
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	79,1	79,6
Reprises sur provisions pour risques et charges	142,9	162,3
Transferts de charges	0,9	0,7
Produits de cessions, subventions et autres produits d'exploitation	237,2	138,4
Total autres produits d'exploitation	1 585,4	1 411,8

* La totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

** La production immobilisée représente les coûts de production du réseau y compris les frais de maîtrise d'œuvre encourus par la société.

NOTE 15**CHARGES EXTERNES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2018	2017
Sous-traitance réseau	(816,1)	(747,4)
Sous-traitance générale	(717,6)	(561,0)
Personnel extérieur	(4,8)	(3,9)
Autres services extérieurs *	(2 108,3)	(2 074,4)
Autres charges d'exploitation	(272,7)	(288,2)
Valeur comptable des actifs d'exploitation cédés	(17,9)	(30,2)
Total	(3 937,4)	(3 705,1)

* Dont honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de leur mission légale pour un montant de 0,8 millions d'euros.

NOTE 16**DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS,
DEPRECIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2018	2017
Dotations aux amortissements des immobilisations	(857,3)	(830,0)
sous-total	(857,3)	(830,0)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(92,7)	(77,9)
Reprises de provisions pour risques et charges	142,9	162,3
sous-total	50,2	84,4
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	(172,3)	(140,5)
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	79,1	79,6
sous-total	(93,2)	(60,9)
Total	(900,3)	(806,4)

NOTE 17**RESULTAT FINANCIER**

en millions d'euros

	2018	2017
Produits financiers		
Produits financiers de participation	0,6	0,6
Intérêts et produits assimilés	0,6	0,5
Reprises sur dépréciations et provisions	25,8	8,3
Différences positives de change	0,8	0,6
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés	(9,4)	(8,7)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(14,0)	(18,7)
Différences négatives de change	(1,6)	(0,8)
Charges nettes sur cessions de VMP	(18,5)	0
Total	(15,6)	(17,2)

NOTE 18**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

en millions d'euros

	2018	2017
Produits exceptionnels		
Opérations de gestion	12,1	(0,0)
Cessions d'éléments d'actif	343,6	307,1
Reprises sur dépréciations et provisions*	29,0	154,9
Charges exceptionnelles		
Opérations de gestion	(38,1)	(64,1)
Cessions d'éléments d'actif	(96,8)	(79,1)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions **	(85,1)	(89,3)
Total	184,6	229,5

* dont 22 millions d'euros d'amortissement dérogatoire.

** dont 49,6 millions d'euros d'amortissement dérogatoire.

NOTE 19**INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES**

en millions d'euros

	2018	2017
Immobilisations financières	177,5	212,5
Créances :		
Créances d'exploitation	205,9	216,7
Créances financières	-	-
Dettes :		
Dettes d'exploitation	144,7	204,6
Dettes financières *	703,0	417,7
Produits et charges :		
Produits opérationnels	537,7	506,4
Charges opérationnelles	478,3	431,2
Produits financiers	1,0	1,0
Charges financières	4,4	3,6

* A fin 2018, le montant de l'emprunt à Bouygues Relais s'élève à 703 millions d'euros euros contre 417,7 millions d'euros à fin 2017.

NOTE 20**SITUATION FISCALE**

Bouygues Telecom a opté en 2003 pour le régime d'intégration fiscale (art. 223 A à U du CGI).

Le périmètre d'intégration fiscale inclut Réseau Clubs Bouygues Telecom, Bouygues Telecom Initiatives, Tisseo Services, 1913, Amplitel, Objenious, BT Projets IV et BT Projets V.

Bouygues Telecom comptabilise sa charge d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale ; en tant que tête de groupe, elle appréhende l'économie d'impôt générée par les résultats déficitaires des filiales.

Pas de fait marquant sur 2018 concernant l'intégration fiscale.

20.1 REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES RESULTATS

en millions d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	510,8	(170,7)	340,1
Résultat exceptionnel	184,6	(61,7)	122,9
Participation / Intéressement des salariés	(18,7)	5,6	(11,1)
Total	676,7	(226,9)	451,9

NOTE 21**EFFECTIFS**

	2018	2017
Cadres	3 208	2 828
Elam	2 176	2 267
Total collaborateurs	5 384	5 195
Effectif moyen sur 12 mois	5 306	5 203

NOTE 22**INSTRUMENTS FINANCIERS****22.1 COUVERTURE DE TAUX D'INTERET**

La politique de couverture du risque lié à une évolution défavorable des taux d'intérêt consiste essentiellement à couvrir, à moyen terme, tout ou partie de l'encours prévisionnel de la dette nette globale.

Les instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les opérations initiées dans le cadre de cette politique sont des swaps de taux, traités dans le cadre de conventions FBF avec des contreparties bancaires de premier rang. Les swaps permettent de payer un taux fixe et de recevoir en contrepartie le taux flottant proche de celui servant au calcul des intérêts payables au titre de la dette. Les produits et les charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes.

Le tableau ci-dessous détaille, échéance par échéance, le montant notionnel du portefeuille à fin de période.

en millions d'euros

	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps de taux et FRA	-	-	-	-
Swaps de taux et FRA EONIA qualifiés de couverture	-	-	800,0	-
Options de taux (caps et tunnels) non exercées	-	-	-	-
Total	0,0	0,0	800,0	0,0

Au 31 décembre 2018, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (0,658) millions d'euros. Ce montant est composé d'instruments de couverture de taux (swap) destinés à couvrir la dette de Bouygues Telecom.

Les instruments financiers s'inscrivant dans le cadre d'une couverture de change n'ont pas été mis en place en décembre 2018.

En cas de translation de la courbe des taux de plus de 1% (et respectivement de moins de 1%), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture de taux (hors Ictae) s'apprécierait de 3,3 millions d'euros pour s'établir à 3,3 millions d'euros (et respectivement (4,7) millions d'euros pour s'établir à (4,7) millions d'euros).

22.2 COUVERTURE DE TAUX DE CHANGE

La politique de couverture du risque de taux lié à une évolution défavorable du cours de l'euro par rapport au dollar US consiste essentiellement à couvrir, à moyen terme, tout ou partie des règlements prévisionnels en dollars effectués dans le cadre du roaming et d'achat divers.

Les instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les opérations initiées dans le cadre de cette politique sont des achats à terme et des opérations de change dites "flexi terme", traités dans le cadre de conventions F&F avec des contreparties bancaires de premier rang. Les achats à terme permettent de payer à une date donnée un montant fixé en euros et de recevoir en contrepartie la somme convenue en dollars. Les opérations de change dites "Flexi Terme" permettent d'acheter à tout moment sur une période donnée tout ou partie du montant en dollars convenue dans le cadre du contrat à un taux fixé, le reliquat non acheté étant automatiquement livré à l'échéance dudit contrat au taux préalablement convenue. Les produits et les charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat au fur et à mesure de leur utilisation.

Le tableau ci-dessous détaille, échéance par échéance, la contrevaletur en euros du notional (en devises) du portefeuille à fin de période au cours du 31 décembre 2018.

en millions d'euros

	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Achat à terme	-	-	-	-
Opérations de change dites "Flexi Terme"	-	-	-	-
Total	0,0	0,0	0,0	0,0

Les Instruments financiers s'inscrivant dans le cadre d'une couverture de change ont été mis en place en décembre 2017.

NOTE 23

ENGAGEMENTS HORS BILAN

23.1 ENGAGEMENTS LIES AUX DETTES FINANCIERES

23.1.1 Lignes de crédits autorisées

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2018	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières mobilisables	1 055,0	1 055,0	0,0	0,0	0,0

23.2 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

23.2.1 Contrats de location

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2018	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers des sites techniques du réseau	183,1	33,8	97,1	52,5
Loyers des immeubles *	90,6	18,9	65,6	6,2
Autres locations **	188,6	39,9	85,5	63,1
Total	462,3	92,4	248,2	121,8

* Y compris engagements sur les locaux.

** Essentiellement les locations de fibres optiques.

23.2.2 Autres obligations contractuelles données

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2018	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres obligations données	61,4	61,4	0,0	0,0

23.3 ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

23.3.1 Engagements commerciaux donnés

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2018	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	2 878,4	226,7	858,5	1 791,3
Engagements contractuels hors réseau	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	2 876,4	226,7	858,5	1 791,3

Les commandes couvertes SAP ne sont pas recensées dans les engagements hors bilan. Seul les engagements pluriannuels sont considérés.

23.3.2 Cautions, avals et garanties reçues

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2018	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties reçues	-	-	-	-

23.3.3 Autres engagements commerciaux reçus

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2018	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	2 876,4	226,7	858,5	1 791,3
Engagements contractuels hors réseau	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	2 876,4	226,7	858,5	1 791,3

Engagements donnés	
Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz	Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800 MHz et 700 MHz attribuées à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz) comportent une obligation d'accueillir des MVNO, une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (95% à 12 ans et 99,6% à 15 ans). Les obligations de couverture portent notamment sur une zone de déploiement prioritaire définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 et les fréquences 800 (97,7% à 15 ans), ainsi qu'une obligation de couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans). L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz introduit une obligation nouvelle visant à couvrir (90% à 15 ans) les trains du quotidien.
Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz	L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz attribuée à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans en 2011 comporte une obligation d'accueillir des MVNO ainsi qu'une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 50% à 6 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.
Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutre technologiquement	Le 14 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit New Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et la 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0690 du 3 juillet 2018, modifié nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutres technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G.
Obligations imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de l'utilisation des fréquences dans la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz	Les obligations de couverture imposées à Bouygues Telecom dans le cadre des ces décisions d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz sont : - Participation au dispositif de couverture ciblée permettant d'accroître la couverture du territoire métropolitain => 5000 nouvelles zones à couvrir avec au maximum 600 en 2018, 700 en 2019, 800 en 2020, 2021 et 2022 puis 600 au delà jusqu'à atteindre des 5000. Sur ces 5000 zones, une partie sera réalisée en partage de réseaux actives entre les 4 opérateurs, et une partie en partage de réseaux passifs à 2 ou 3 opérateurs - Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites de notre réseau => 100% des sites existants au plus tard le 31 décembre 2020, sauf pour les sites du programme "Zones Blanches Centre Bourg" dont 75% doivent être passés en 4G au plus tard le 31 décembre 2020 et 100% au plus tard le 31 décembre 2022 - Couvrir 89,6% de la population métropolitaine en bonne couverture au plus tard le 9 décembre 2027 puis 99,8% de la population métropolitaine au plus tard le 9 décembre 2031 - Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 31 décembre 2020 - Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025 - Couverture de 90% des voies de réseau fixe régional au plus tard le 31 décembre 2025 - Mettre en service la voix et SMS sur WiFi sur notre cœur de réseau au plus tard le 31 décembre 2018. Permettre au client ayant un terminal et une offre compatible d'activer la voix sur WiFi au plus tard le 31 décembre 2018, puis le SMS sur WiFi au plus tard le 1er octobre 2019 - Commercialiser au plus tard le 31 décembre 2018 une offre permettant à des entreprises ou personnes publiques d'avoir accès à la couverture indoor des réseaux des autres opérateurs soumis à la même obligation (Free, Orange, SFR) - Fournir un service d'accès fixe à internet à très haut débit sur tout ou partie de notre réseau au plus tard le 1er juillet 2018
Zones blanches	La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des territoires prévoit une extension du programme zones blanches initié en 2004 à de nouvelles communes ne bénéficiant à ce jour d'aucune couverture sur leur territoire ou la résorption des zones blanches résiduelles identifiées par les lois de 2004 et 2008. D'autre part, la loi crée un nouveau dispositif ayant pour objectif de couvrir des zones d'activité économique, des zones touristiques ou des équipements publics ayant un intérêt économique et qui ne sont accessibles par aucun réseau aujourd'hui. Pour ces deux dispositifs, les collectivités territoriales mettent à disposition des opérateurs les points hauts supports d'antennes. Un contrat signé par les quatre opérateurs de réseaux mobiles en février 2016 prévoit la participation équilibrée de ces derniers à la résorption des zones blanches résiduelles et à l'extension du programme initial. Lors du troisième Comité Interministériel aux ruralités de 2016 les opérateurs mobiles se sont engagés à étendre à 1300 sites le dispositif de zones prioritaires précédemment défini. Une nouvelle convention a été signée en février 2017. L'avancement au 31 décembre 2018 de Bouygues Telecom pour la part lui incombant était conforme aux délais fixés par la loi et aux objectifs de calendrier rappelés par l'ARCEP. Dans le cadre du New Deal, l'ensemble des remontées de collectivités des zones qui ne seraient pas couvertes par un ou plusieurs opérateurs seront désormais traitées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée. Concernant les sites existants du programme "Zones Blanches Centre Bourg", les opérateurs ont l'obligation, également dans le cadre du New Deal, et comme détaillé ci-dessus, Bouygues Telecom doit généraliser la 4G sur ces sites, avec 75% des sites d'ici fin 2020 et 100% d'ici fin 2022.

NOTE 24**ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE**

en %

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Bouygues	90,17	90,17
JCDecaux Holding	9,47	9,47
Société Française de Participation et de Gestion	0,36	0,36
Total	100,00	100,00

NOTE 25**CONSOLIDATION DES COMPTES**

Bouygues Telecom établit des comptes consolidés.

Les comptes consolidés du groupe Bouygues Telecom sont intégrés globalement dans les comptes du groupe Bouygues.

NOTE 26**TABEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS**

Les sociétés détenues directement sont les suivantes :

en millions d'euros

	Capital	Autres capitaux propres	% de participation	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Chiffre d'affaires HT	Résultat
				Brute	Nette			
Réseau Clubs Bouygues Telecom	58,0	3,0	100,0	93,9	93,9	18,9	703,4	5,9
Bouygues Telecom Initiatives	0,1	0,4	100,0	4,2	1,3	0	-	1,5
1913	0,3	(0,4)	100,0	3,2	3,2	1,6	5,9	(0,1)
Bouygues Telecom Services	1,0	0,0	100,0	0,3	0,3	0	5,8	(0,5)
Tisseo	0,1	0,0	100,0	0,1	0,1	3,6	0,8	(2,4)
Winnovation	0,1	0,3	100,0	0,1	0,1	-	1,5	0,1
Infracos	6,0	0,0	50,0	3,0	3,0	-	147,5	1,0
Amplitel	0,1	0,0	100,0	0,1	0,1	0,2	11,8	(0,4)
Objenious	1,0	8,0	100,0	9,0	0,0	39,1	2,8	(11,1)
BT Projets IV	0,0	-	100,0	0,0	0,0	-	-	-
BT Projets V	0,0	-	100,0	0,0	0,0	-	-	-
Cité de l'objet connecté	1,5	-	3,2	0,1	0,1	-	-	-
JV Telefonica	0,1	0,1	30,0	0,0	0,0	-	5,8	(0,1)

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La-Défense Cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de € 8.320.000
784 824 153 R.C.S Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Bouygues Telecom

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Bouygues Telecom,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bouygues Telecom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 2.2.1 de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes et les modalités retenus pour l'évaluation des actifs immobilisés et leur durée d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités retenues, nous avons vérifié que cette note de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 2.3.1 de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes et modalités retenus en matière d'évaluation des provisions. Dans le cadre de l'appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels, nous avons procédé à l'appréciation des approches mises en œuvre par votre société et vérifié le caractère raisonnable des hypothèses retenues sur la base des éléments disponibles à ce jour.
- La note 2.4.1 de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes et modalités retenus pour la comptabilisation du chiffre d'affaires « prestations de services ». Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités retenues, nous nous sommes assurés de leur correcte application et nous avons vérifié que cette note de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 18 mars 2019

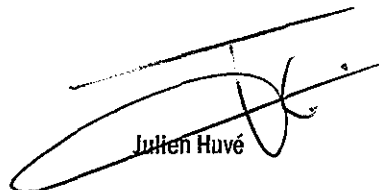
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

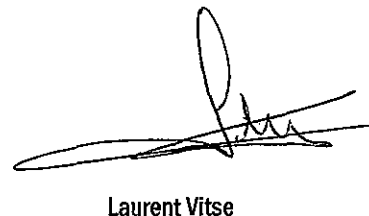
ERNST & YOUNG et Autres



Gilles Rainaut



Julien Huvé



Laurent Vitse

COMPTES INDIVIDUELS
au 31 décembre 2018

Bilan
Compte de résultat
Annexe

COMPTES INDIVIDUELS BOUYGUES TELECOM

BILAN

Au 31 décembre

en millions d'euros

ACTIF		Exercice 2018 Net	Exercice 2017 Net
Immobilisations incorporelles	Note 3	2 330,2	2 199,2
Immobilisations corporelles	Note 4	3 177,9	2 899,5
Immobilisations financières	Note 5	146,7	176,8
ACTIF IMMOBILISE		5 654,9	5 275,5
Stocks	Note 6	152,2	55,6
Avances et acomptes versés sur commandes		16,6	7,4
Clients et comptes rattachés	Note 7	1 012,0	1 092,5
Autres créances, comptes de régularisation et assimilés	Note 8	701,4	656,1
Valeurs mobilières de placement		0,0	0,0
Disponibilités		25,9	40,7
ACTIF CIRCULANT		1 908,1	1 852,3
TOTAL ACTIF		7 563,0	7 127,7

PASSIF		Exercice 2018	Exercice 2017
Capital social		712,6	712,6
Primes, réserves et report à nouveau		2 218,8	1 888,2
Résultat de l'exercice		451,9	380,6
Provisions réglementées		74,6	47,0
CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	Note 9	3 457,9	3 028,4
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	408,1	386,2
DETTES FINANCIERES	Note 11	1 192,7	935,9
Avances et acomptes reçus sur commandes		7,3	4,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 068,4	1 358,3
Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés	Note 12	1 322,2	1 315,9
DETTES NON FINANCIERES		2 398,0	2 678,3
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	Note 13	106,4	98,9
TOTAL PASSIF		7 563,0	7 127,7

COMPTES INDIVIDUELS BOUYGUES TELECOM

COMPTE DE RESULTAT

Période du 1er janvier au 31 décembre

en millions d'euros

		Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires	Note 14	5 538,6	5 234,1
Autres produits d'exploitation	Note 14	1 585,4	1 411,8
Achats et variations de stocks		(956,4)	(945,3)
Impôts, taxes et versements assimilés		(147,2)	(151,7)
Charges de personnel		(434,1)	(417,8)
Charges externes et autres charges d'exploitation	Note 15	(3 937,4)	(3 705,1)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	Note 16	(1 122,4)	(1 048,4)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	0,0
RESULTAT D'EXPLOITATION		526,4	377,8
Produits et charges financiers	Note 17	(15,6)	(17,2)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		510,8	360,6
Produits et charges exceptionnels	Note 18	184,6	229,5
Participation / Intéressement des salariés		(16,7)	(23,5)
Impôts sur les bénéfices	Note 20	(226,9)	(185,9)
RESULTAT NET		451,9	380,6

ANNEXE au bilan et au compte de résultat
au 31 décembre 2018

Notes	Pages
1 : Faits significatifs de l'exercice	1
2 : Principes, règles et méthodes comptables	1
3 : Immobilisations incorporelles	6
4 : Immobilisations corporelles	6
5 : Immobilisations financières	6
6 : Stocks	7
7 : Clients et comptes rattachés	7
8 : Autres créances, comptes de régularisation et assimilés	8
9 : Capitaux propres et autres fonds propres	8
10 : Provisions pour risques et charges	8
11 : Passifs financiers	9
12 : Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés	9
13 : Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	9
14 : Produits d'exploitation	10
15 : Charges externes et autres charges d'exploitation	10
16 : Dotations et reprises aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation	11
17 : Résultat financier	11
18 : Résultat exceptionnel	11
19 : Informations concernant les entreprises liées	12
20 : Situation fiscale	12
21 : Effectifs	13
22 : Instruments financiers	13
23 : Engagements hors bilan	14
24 : Actionariat de la société	17
25 : Consolidation des comptes	17
26 : Tableau des filiales et des participations	17

NOTE 1

FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

1.1 FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2018 sont présentées ci-après :

Le 14 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit new Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans.

Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifier nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutre technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G.

Concomitamment, le gouvernement a publié le 28 septembre 2018 le nouveau décret Redevances auquel sont dorénavant assujetties les fréquences et qui acte une stabilisation du niveau des redevances. En conséquence, Bouygues Telecom a annulé la charge à payer enregistrée de 2014 à 2017 sur la part fixe des redevances fréquences 1 800 Mhz pour couvrir un risque de hausse de leur niveau. Cette charge à payer a été reprise au troisième trimestre 2018 pour 110 millions d'euros et comptabilisée en "Produits d'exploitation" (note 14 de l'annexe).

Dans le cadre des accords signés avec Cellnex, la cession des sites télécoms existants s'est poursuivie au cours de l'année 2018. Une plus-value de 218.5 millions d'euros a été comptabilisée dans le résultat consolidé de l'exercice 2018 en "Résultat exceptionnel" (note 18 de l'annexe).

La 12 décembre 2018, Bouygues Telecom a signé un partenariat avec CityFast, groupement Axione/Mirova pour déployer une infrastructure FTTH en zone très dense. Ce partenariat garantit à Bouygues Telecom le financement et le déploiement d'une infrastructure horizontale complémentaire de prises FTTH dans la ZTD tout en bénéficiant du savoir-faire d'Axione en matière de gestion d'infrastructure sur le long-terme. Bouygues Telecom a cédé à CityFast ses infrastructures existantes en fibre optique en ZTD, une plus-value de 34 millions d'euros a été comptabilisée dans le résultat consolidé de l'exercice 2018.

Le 25 octobre 2018, Bouygues Telecom a annoncé être entrée en négociations exclusives en vue du rachat de 43,6 % du capital de l'opérateur dédié au marché des entreprises Keyyo. Keyyo avait réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 24 millions d'euros avec un EBITDA de 4 millions d'euros.

1.2 FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 18 janvier 2019, Bouygues Telecom a finalisé l'acquisition de 43,6 % du capital de Keyyo au prix de 34 euros par action, soit un investissement d'un peu plus de 29 millions d'euros. Un projet d'offre publique d'achat volontaire au prix unitaire identique a été déposé le 21 janvier 2019 sur l'ensemble du capital restant, portant ainsi l'investissement à un maximum de 67 millions d'euros. Le 5 février 2019, l'Autorité des marchés

financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme cette offre publique.

NOTE 2

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 REFERENTIEL

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les comptes sont présentés en millions d'euros.

2.2 ACTIF

2.2.1 IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Elles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

<i>Noture des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Activité FAI - IRU et Front Fees	Linéaire	15 à 30 ans
Frais d'accès au service clients (FAS)	Linéaire	3 à 5 ans
Frais d'accès au service infrastructures mutualisées	Linéaire	10 à 20 ans
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ⁽¹⁾
Autorisations d'utilisation de fréquences 4G	Linéaire	20 ans ⁽²⁾
Autorisations d'utilisation de fréquences 700 Mhz	Linéaire	20 ans ⁽³⁾
Logiciels de réseau	Linéaire	2 / 8 ans
Logiciels et développements informatiques	Linéaire	3 / 5 / 8 ans
Logiciels de bureautique	Linéaire	3 ans

(1) Depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005, Bouygues Telecom a commencé à amortir sa licence UMTS.

(2) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800MHz et 2,6 GHz sont amorties respectivement sur 18.3 ans et 18 ans à partir de la date de lancement des offres 4G, soit 20 ans à partir de la date d'attribution.

(3) La mise en service se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population

Les IRU (Indefeasible Rights of Use - Droits d'usage irrévocable) sont amortis sur leurs durées contractuelles.

Les coûts de développement informatique sont valorisés essentiellement par l'activation des charges de personnel qui contribuent à ces développements.

Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Le montant amortissable est amorti sur la durée d'utilité de l'actif. La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. Elle est revue annuellement, pour chaque classe d'actif, et modifiée en cas de divergence avec les estimations précédentes.

Le coût estimé du démantèlement et de la remise en état des sites est compris dans la valorisation des immobilisations corporelles du réseau.

Conception / construction des réseaux

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

<i>Noture des composants</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Fibre optique (hors réseau FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Commutation ancienne génération	Linéaire	10 ans
Commutation NGN	Linéaire	8 ans
Radio	Linéaire	8 ans
Faisceaux hertziens	Linéaire	8 ans
Liaisons louées	Linéaire	6 ans
Equipements GPRS	Linéaire	5 ans
VM5 (serveurs messagerie)	Linéaire	5 ans
DSLAM	Linéaire	5 ans
Box ADSL	Linéaire	3 à 4 ans
Décodeurs	Linéaire	3 à 4 ans

Autres immobilisations

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Les amortissements sont calculés dès la mise en service des immobilisations.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant, le cas échéant, rectifiée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat de la filiale.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de risque de non-recouvrement, une dotation pour dépréciation est constituée.

2.2.2 STOCKS

Les stocks de terminaux sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Des dépréciations peuvent être pratiquées si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût de revient ou si les prévisions d'écoulement des stocks ne permettent pas d'envisager la vente des terminaux aux distributeurs. Dans ce cas, la provision pour dépréciation correspond à la différence entre le coût de revient et le prix de cession à des brokers.

2.2.3 CREANCES

Les créances sur les particuliers et les entreprises sont dépréciées sur la base d'une évaluation statistique du risque d'insolvabilité et d'irrécouvrabilité selon l'ancienneté de la créance.

Programme de titrisation

L'opération de titrisation se traduit par :

- la décomptabilisation des créances cédées ;
- la comptabilisation d'une créance sur l'acquéreur égale à la différence entre l'en cours valorisable du programme de titrisation et le montant financé ;
- la comptabilisation d'une dette envers l'acquéreur des créances à hauteur des créances futures cédées ;
- la comptabilisation d'une dette à court terme au titre des encaissements relatifs aux créances cédées à reverser à l'acquéreur.

La dépréciation constituée au titre des créances clients est maintenue au bilan au titre des créances titrisées.

2.2.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont estimées à leur valeur d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

2.2.5 CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change officiel à la date d'arrêté de bilan.

Les pertes latentes sont enregistrées dans les charges financières de l'exercice.

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Les flux certains et significatifs ont été couverts par des options de change et par des achats à terme de devises.

2.3 PASSIF

2.3.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables.

Elles comprennent notamment :

- les provisions pour litiges, contentieux des activités commerciales, contractuelles et réglementaires ;
- les provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et les médailles du travail ;
- la provision pour coût de fidélisation des clients ;
- la provision pour coût de démantèlement et de remise en état des sites et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Médailles du travail

Bouygues Telecom provisionne les médailles du travail et les avantages sociaux associés depuis l'exercice 2003.

Indemnités de fin de carrière

Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière sont à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision IFC est établi selon la « méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière ».

L'évaluation sur la base conventionnelle tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté dans le groupe Bouygues acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par tranches d'âge et catégories ;
- des salaires et appointements moyens incluant primes et gratifications, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite ;
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence à des tables de survie.

Les écarts actuariels sont traités selon la méthode du corridor : le solde d'écart actuariel non comptabilisé au 31 décembre 2018 représentait une perte de 10 599 641 euros.

Le coût des services rendus et la charge d'intérêt de l'année s'élèvent respectivement à 3,1 millions d'euros et 0,7 millions d'euros.

- Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des régimes postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Taux actualisation (Iboxx € Corporate A10+)	2,10%	1,50%	1,71%	2,09%	2,01%	3,24%
Augmentation future des salaires	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,50%	2,50%

Au 31 décembre 2018, les hypothèses actuarielles, utilisées pour apprécier la valeur actualisée de l'obligation au titre des provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail, ont fait l'objet d'une mise à jour, notamment le taux d'actualisation de l'engagement, déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de 1ère catégorie.

Programme de fidélisation clients "Grand public"

Depuis novembre 2014, tous les clients Forfaits grand public cumulent un avantage, utilisable pour acquérir un nouveau mobile, calculé en fonction de l'ancienneté de leur mobile.

Ces clients pourront, par la suite, bénéficier de cet avantage ainsi acquis pour obtenir le renouvellement de leur terminal téléphonique dès 12 mois, à un tarif avantageux, à condition de se réengager pour une durée minimale de 12 mois.

Coûts de démantèlement et de remise en état des sites

Les coûts de démantèlement et de remise en état des sites, encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement, font l'objet d'une provision.

Cette provision est évaluée de façon statistique sur la base du nombre de sites concernés, d'un coût moyen unitaire de remise en état de sites, ainsi que de la prise en compte d'hypothèses sur la durée moyenne des baux, le nombre maximum de renouvellements des baux, un taux d'actualisation et un taux d'inflation.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux Iboxx € Corporate A10+ de 2.1042 % du 31 décembre 2018.

Le taux d'inflation utilisé est le taux attendu par le marché à 30 ans : 1.64 % du 31 décembre 2018.

Lorsqu'un site fait l'objet d'un démantèlement, la provision correspondante est reprise.

2.4 COMPTE DE RESULTAT

2.4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom est constitué de prestations de services et de ventes de terminaux et accessoires.

Prestations de services

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie terme à échoir, soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffre d'affaires au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion, est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Le chiffre d'affaires généré par les cartes prépayées est enregistré lors de la vente des cartes aux distributeurs et différé jusqu'à l'activation des cartes, puis corrigé des réserves non utilisées.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

Ventes de terminaux et accessoires

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée, jusqu'à l'activation de la ligne du client.

Depuis août 2013 les clients « Grand public » et « Pros » peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

2.4.2 COUTS D'ACQUISITION DES CLIENTS

Les coûts d'acquisition et de renouvellement des contrats clients sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.4.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En 2018, ce poste regroupe des produits et charges inhabituels et significatifs que la société souhaite présenter de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle :

- Des dotations d'accélération d'amortissements dotées dans le cadre de la signature avec Numéricable-SFR de l'accord de mutualisation de réseaux mobiles sur les zones moins denses.
- Redressement Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la cession du bail de Sequana
- Cession de pylônes à Cellnex.

De plus, le résultat exceptionnel intègre les dotations et reprises relatives aux amortissements dérogatoires.

2.4.4 Utilisation du Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé un C.I.C.E. de 4,9 millions d'euros, comptabilisé en réduction des charges de personnel.

Ce C.I.C.E. a permis de réaliser en 2018 des dépenses permettant d'améliorer sa compétitivité et de maintenir une structure financière robuste. En particulier, les efforts ont été réalisés au cours de l'année par la société dans le domaine des investissements corporels et incorporels pour un montant de 4,9 millions d'euros.

NOTE 3

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en millions d'euros

	01-janv-18	Reclassement ***	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-18
Licences, droits similaires et autres logiciels *	2 476,6	229,8	42,1	(12,5)		2 736,0
Logiciels réseau	1 323,1	11,1	329,2	(53,2)		1 610,2
Immobilisations en cours **	396,5	(230,2)	47,2			213,5
Avances et acomptes	0,6		0,8			1,3
Valeur brute	4 196,8	10,6	419,3	(65,7)		4 561,0
Amortissements & Dépréciations	(1 997,7)	0,1		64,3	(297,5)	(2 230,8)
Valeur nette	2 199,2	10,7	419,3	(1,4)	(297,5)	2 330,2

* Dont licence UMTS 628,7 millions d'euros, dont redevance fréquence 800MHz 720,7 millions d'euros et dont redevance fréquence 2600 MHz 233,1 millions d'euros.

** Dont licence d'utilisation de fréquences de la bande 700 Mhz pour 319 millions d'euros

*** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

NOTE 4

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en millions d'euros

	01-janv-18	Reclassement **	Démantèlement	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-18
Terrains et constructions	37,3	0,0		0,3	0,0		37,7
Installations techniques *	6 440,8	66,6	(4,5)	668,1	(1 089,0)		6 082,0
Autres immobilisations	1 473,8	0,0		229,7	(206,7)		1 496,7
Immobilisations en cours	288,3	(77,2)		99,6	(5,4)		305,2
Avances & acomptes	25,2	0,0			(22,4)		2,8
Valeur brute	8 265,4	(10,6)	(4,5)	997,7	(1 323,5)		7 924,3
Amortissements & Dépréciations	(5 365,9)	(0,1)			1 193,7	(574,2)	(4 746,4)
Valeur nette	2 899,5	(10,7)	(4,5)	997,7	(129,8)	(574,2)	3 177,9

* Les installations techniques comprennent essentiellement les équipements du réseau (radio, commutation et transmission).

** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

Par ailleurs, le montant des engagements sur investissements futurs (équipements réseau) à fin 2018 est de 534,3 millions d'euros contre 519,1 millions d'euros à fin 2017.

NOTE 5

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en millions d'euros

	01-janv-18	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-18
Titres de participation	152,1	0,3	(38,3)		114,1
Prêts	70,2	11,4	(18,2)		63,4
Dépôts et cautionnements	1,9	0,0			1,9
Valeur brute	224,3	11,7	(56,6)		179,4
Dépréciations	(47,5)			14,8	(32,7)
Valeur nette	176,8	11,7	(56,6)	14,8	146,7

NOTE 6**STOCKS**

en millions d'euros

	01-janv-18	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-18
Stocks de terminaux et accessoires	57,2	59,9			117,2
Stocks de fibre optique	0,0	35,9			35,9
Dépréciations sur terminaux et accessoires	(1,7)		(0,9)	1,7	(0,9)
Valeur nette	55,6	95,8	(0,9)	1,7	152,2

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, la société est engagée à hauteur de 118,9 millions d'euros à fin décembre 2018 contre 261,5 millions d'euros à fin 2017.

NOTE 7**CLIENTS ET COMPTES RATTACHES****7.1 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

en millions d'euros

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Clients et Distributeurs *	787,7	847,3
Clients et Distributeurs douteux	272,4	255,0
Factures à établir	179,5	203,1
Effets à recevoir	0,0	0,0
Dépréciations	(227,5)	(212,9)
Total **	1 012,0	1 092,5

* Dont créances au titre du programme de titrisation pour un montant de 495 millions d'euros en 2018 contre 461 millions d'euros en 2017.

** Créances inférieures à 1 an.

7.2 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS ENTRE ENCOURS ECHUS ET ENCOURS NON ECHUS

en millions d'euros

au 31 décembre 2018	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			Total
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois	
Créances clients et comptes rattachés *	697,5	110,1	85,3	167,1	1060,1
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	0,0	(46,3)	(43,2)	(138,0)	-227,5
Total	697,5	63,8	42,1	29,1	832,6

* Les factures à établir ne sont pas incluses.

NOTE 8

AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros

	01-janv-18	Variations	31-déc-18
Fournisseurs (remises accordées)	154,8	(39,4)	115,4
Personnel et comptes rattachés	0,7	0,2	0,9
Créances fiscales	147,1	0,4	147,5
Débiteurs divers nets	1,5	(0,7)	0,8
Total autres créances *	304,1	(39,6)	264,5
Créances diverses nettes	1,4	(0,9)	0,5
Charges constatées d'avance **	360,6	85,8	436,4
Ecart de conversion actif	0,0		0,0
Total	666,1	45,4	701,5

* Créances inférieures à 1 an.

** Il s'agit essentiellement des loyers des sites réseau.

NOTE 9

CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

en millions d'euros

	Capital *	Primes et réserves réglementées	Distribution de dividendes	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Situation au 01 janvier 2018	712,6	1 100,7	0,0	787,5	380,6	47,0	3 028,4
Affectation du résultat		0,0		330,6	(380,6)		(50,0)
Résultat de l'exercice					451,9		451,9
Réserves légales							0,0
Augmentation du capital							0,0
Amortissements dérogatoires						27,6	27,6
Situation au 31 décembre 2018	712,6	1 100,7	0,0	1 118,1	451,9	74,6	3 457,9

* Le capital social de Bouygues Telecom est composé de 46 757 769 actions d'une valeur nominale de 15,24 euros, soit 712 588 399,56 euros.

NOTE 10

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en millions d'euros

	01-janv-18	Transfert *	Dotations	Reprises		31-déc-18
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges	43,7		1,8	(0,7)	(7,3)	37,5
Provisions pour garanties	0,0					0,0
Provisions pour amendes et pénalités	2,0		0,0		(1,8)	0,2
Provisions pour pertes de change	0,0		0,0			0,0
Provisions pour risque filiales	0,0					0,0
Provisions pour autres risques	0,6		0,1	(0,1)		0,6
Provisions pour charges						
Indemnités de fin de carrière et médailles du travail	57,0		4,1	(0,1)	(0,1)	60,8
Autres provisions pour charges	283,0	(4,5)	170,4	(135,1)	(4,6)	309,1
Total	386,2	(4,5)	176,3	(136,0)	(13,8)	408,1

NOTE 11**PASSIFS FINANCIERS****11.1 ECHEANCE DES DETTES FINANCIERES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

en millions d'euros

	31 décembre 2018	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Convention Bouygues Relais	703,1		703,1		
Convention Santander	168,1	21,9	31,7	113,8	0,7
Convention BPI	7,5	1,6	1,9	4,0	
Emprunt sur créances à émettre *	305,3			305,3	
Intérêts et commissions sur financement	2,3	2,3			
Dettes financières diverses **	6,4		6,4		
Total	1 192,7	25,8	743,1	423,1	0,7

* Cession de deux mois de factures à émettre dans le cadre du programme de libération de créances.

** Dont 3,1 millions d'euros auprès des filiales.

11.2 REPARTITION DES PASSIFS FINANCIERS SELON LA NATURE DE TAUX

Répartition des passifs financiers (dettes financières) après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice.

En %	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Passifs financiers à taux fixe *	100,0	100,0
Passifs financiers à taux variable	0,0	0,0

* Passifs financiers à taux fixe ou passifs financiers à taux variable couverts par des swaps payeurs à taux fixe.

NOTE 12**AUTRES DETTES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES**

en millions d'euros

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes fiscales et sociales *	301,5	264,6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	403,0	506,6
Autres dettes diverses	164,3	206,4
Total autres dettes **	868,8	977,5
Produits constatés d'avance ***	453,4	338,4
Ecart de conversion passif	0,0	0,0
Total	1 322,2	1 315,9

* Les dettes fiscales et sociales représentent pour l'essentiel les montants dus aux organismes sociaux et à l'Etat (TVA et IS).

** Dettes inférieures à un an.

*** Constituée essentiellement des Participations aux frais de la construction du réseau câble.

NOTE 13**CONCOURS BANCAIRES ET SOLDES CREDITEURS DE BANQUE**

en millions d'euros

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Comptes bancaires créditeurs	3,8	0,2
Dettes bancaires sur créances cédées *	102,6	98,6
Total	106,4	98,9

* Encassements sur créances cédées à reverser du programme de cession de créances.

NOTE 14**PRODUITS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2018	2017
Prestations de services	4 876,1	4 604,4
Ventes de terminaux et accessoires	662,5	629,8
Total chiffre d'affaires *	5 538,6	5 234,1
Production immobilisée **	1 125,2	1 030,8
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	79,1	79,6
Reprises sur provisions pour risques et charges	142,9	162,3
Transferts de charges	0,9	0,7
Produits de cessions, subventions et autres produits d'exploitation	237,2	138,4
Total autres produits d'exploitation	1 585,4	1 411,8

* La totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

** La production immobilisée représente les coûts de production du réseau y compris les frais de maîtrise d'œuvre encourus par la société.

NOTE 15**CHARGES EXTERNES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2018	2017
Sous-traitance réseau	(816,1)	(747,4)
Sous-traitance générale	(717,6)	(561,0)
Personnel extérieur	(4,8)	(3,9)
Autres services extérieurs *	(2 108,3)	(2 074,4)
Autres charges d'exploitation	(272,7)	(288,2)
Valeur comptable des actifs d'exploitation cédés	(17,9)	(30,2)
Total	(3 937,4)	(3 705,1)

* Dont honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de leur mission légale pour un montant de 0,6 millions d'euros.

NOTE 16**DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS,
DEPRECIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2018	2017
Dotations aux amortissements des immobilisations	(857,3)	(830,0)
sous-total	(857,3)	(830,0)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(92,7)	(77,9)
Reprises de provisions pour risques et charges	142,9	162,3
sous-total	50,2	84,4
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	(172,3)	(140,5)
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	79,1	79,6
sous-total	(93,2)	(60,9)
Total	(900,3)	(806,4)

NOTE 17**RESULTAT FINANCIER**

en millions d'euros

	2018	2017
Produits financiers		
Produits financiers de participation	0,6	0,6
Intérêts et produits assimilés	0,6	0,5
Reprises sur dépréciations et provisions	25,9	8,3
Différences positives de change	0,8	0,6
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés	(9,4)	(9,7)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(14,0)	(16,7)
Différences négatives de change	(1,6)	(0,8)
Charges nettes sur cessions de VMP	(18,5)	0
Total	(15,6)	(17,2)

NOTE 18**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

en millions d'euros

	2018	2017
Produits exceptionnels		
Opérations de gestion	12,1	(0,0)
Cessions d'éléments d'actif	343,6	307,1
Reprises sur dépréciations et provisions*	29,0	154,9
Charges exceptionnelles		
Opérations de gestion	(38,1)	(64,1)
Cessions d'éléments d'actif	(96,8)	(79,1)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions **	(65,1)	(89,3)
Total	184,6	229,5

* dont 22 millions d'euros d'amortissement dérogatoire.

** dont 49,6 millions d'euros d'amortissement dérogatoire.

NOTE 19**INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES**

en millions d'euros

	2018	2017
Immobilisations financières	177,5	212,5
Créances :		
Créances d'exploitation	205,9	216,7
Créances financières	-	-
Dettes :		
Dettes d'exploitation	144,7	204,6
Dettes financières *	703,0	417,7
Produits et charges :		
Produits opérationnels	537,7	506,4
Charges opérationnelles	478,3	431,2
Produits financiers	1,0	1,0
Charges financières	4,4	3,6

* A fin 2018, le montant de l'emprunt à Bouygues Relais s'élève à 703 millions d'euros contre 417,7 millions d'euros à fin 2017.

NOTE 20**SITUATION FISCALE**

Bouygues Telecom a opté en 2003 pour le régime d'intégration fiscale (art. 223 A à U du CGI).

Le périmètre d'intégration fiscale inclut Réseau Clubs Bouygues Telecom, Bouygues Telecom Initiatives, Tisseo Services, 1913, Amplitel, Objenious, BT Projets IV et BT Projets V.

Bouygues Telecom comptabilise sa charge d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale ; en tant que tête de groupe, elle appréhende l'économie d'impôt générée par les résultats déficitaires des filiales.

Pas de fait marquant sur 2018 concernant l'intégration fiscale.

20.1 REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES RESULTATS

en millions d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	510,8	(170,7)	340,1
Résultat exceptionnel	184,6	(61,7)	122,9
Participation / Intéressement des salariés	(16,7)	5,6	(11,1)
Total	678,7	(226,9)	451,9

NOTE 21**EFFECTIFS**

	2018	2017
Cadres	3 208	2 928
Etam	2 176	2 267
Total collaborateurs	5 384	5 195
Effectif moyen sur 12 mois	5 306	5 203

NOTE 22**INSTRUMENTS FINANCIERS****22.1 COUVERTURE DE TAUX D'INTERET**

La politique de couverture du risque lié à une évolution défavorable des taux d'intérêt consiste essentiellement à couvrir, à moyen terme, tout ou partie de l'encours prévisionnel de la dette nette globale.

Les instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les opérations initiées dans le cadre de cette politique sont des *swaps* de taux, traités dans le cadre de conventions FBF avec des contreparties bancaires de premier rang. Les *swaps* permettent de payer un taux fixe et de recevoir en contrepartie le taux flottant proche de celui servant au calcul des intérêts payables au titre de la dette. Les produits et les charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes.

Le tableau ci-dessous détaille, échéance par échéance, le montant notionnel du portefeuille à fin de période.

en millions d'euros

	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps de taux et FRA	-	-	-	-
Swaps de taux et FRA EONIA qualifiés de couverture	-	-	800,0	-
Options de taux (caps et tunnels) non exercées	-	-	-	-
Total	0,0	0,0	800,0	0,0

Au 31 décembre 2018, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (0,658) millions d'euros. Ce montant est composé d'instruments de couverture de taux (*swap*) destinés à couvrir la dette de Bouygues Telecom.

Les instruments financiers s'inscrivant dans le cadre d'une couverture de change n'ont pas été mis en place en décembre 2018.

En cas de translation de la courbe des taux de plus de 1% (et respectivement de moins de 1%), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture de taux (hors icne) s'apprécierait de 3,3 millions d'euros pour s'établir à 3,3 millions d'euros (et respectivement (4,7) millions d'euros pour s'établir à (4,7) millions d'euros).

22.2 COUVERTURE DE TAUX DE CHANGE

La politique de couverture du risque de taux lié à une évolution défavorable du cours de l'euro par rapport au dollar US consiste essentiellement à couvrir, à moyen terme, tout ou partie des règlements prévisionnels en dollars effectués dans le cadre du roaming et d'achat divers.

Les instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les opérations initiées dans le cadre de cette politique sont des achats à terme et des opérations de change dites "flexi terme", traités dans le cadre de conventions FBF avec des contreparties bancaires de premier rang. Les achats à terme permettent de payer à une date donnée un montant fixé en euros et de recevoir en contrepartie la somme convenue en dollars. Les opérations de change dites "Flexi Terme" permettent d'acheter à tout moment sur une période donnée tout ou partie du montant en dollars convenue dans le cadre du contrat à un taux fixé, le reliquat non acheté étant automatiquement livré à l'échéance dudit contrat au taux préalablement convenu. Les produits et les charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat au fur et à mesure de leur utilisation.

Le tableau ci-dessous détaille, échéance par échéance, la contrevaletur en euros du notionnel (en devises) du portefeuille à fin de période au cours du 31 décembre 2018.

en millions d'euros

	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>Achat à terme</i>	-	-	-	-
<i>Opérations de change dites "Flexi Terme"</i>	-	-	-	-
Total	0,0	0,0	0,0	0,0

Les instruments financiers s'inscrivant dans le cadre d'une couverture de change ont été mis en place en décembre 2017.

NOTE 23

ENGAGEMENTS HORS BILAN

23.1 ENGAGEMENTS LIES AUX DETTES FINANCIERES

23.1.1 Lignes de crédits autorisées

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2018	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières mobilisables	1 055,0	1 055,0	0,0	0,0	0,0

23.2 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

23.2.1 Contrats de location

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2018	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>Loyers des sites techniques du réseau</i>	183,1	33,6	97,1	52,5
<i>Loyers des immeubles *</i>	90,6	18,9	65,6	6,2
<i>Autres locations **</i>	188,6	39,9	85,5	63,1
Total	462,3	92,4	248,2	121,8

* Y compris engagements sur les locaux.

** Essentiellement les locations de fibres optiques.

23.2.2 Autres obligations contractuelles données

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2018	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres obligations données	61,4	61,4	0,0	0,0

23.3 ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

23.3.1 Engagements commerciaux donnés

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2018	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	2 876,4	226,7	858,5	1 791,3
Engagements contractuels hors réseau	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	2 876,4	226,7	858,5	1 791,3

Les commandes ouvertes SAP ne sont pas recensées dans les engagements hors bilan. Seuls les engagements pluriannuels sont considérés.

23.3.2 Cautions, avals et garanties reçues

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2018	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties reçues	-	-	-	-

23.3.3 Autres engagements commerciaux reçus

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2018	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	2 876,4	226,7	858,5	1 791,3
Engagements contractuels hors réseau	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	2 876,4	226,7	858,5	1 791,3

23.4 AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés	
Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz	Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800 MHz et 700 MHz attribuées à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2016 pour la bande 700 MHz) comportent une obligation d'accueillir des MVNO, une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,8% à 15 ans). Les obligations de couverture portent notamment sur une zone de déploiement prioritaire définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 et les fréquences 800 (97,7% à 15 ans), ainsi qu'une obligation de couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans). L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz introduit une obligation nouvelle visant à couvrir (90% à 15 ans) les trains du quotidien.
Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz	L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz attribuée à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans en 2011 comporte une obligation d'accueillir des MVNO ainsi qu'une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui, en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réaffectées à la 4G.
Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutre technologiquement	Le 14 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit New Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0480 du 3 juillet 2018, modifié nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiement. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1360 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutres technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G.
Obligations imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de l'utilisation des fréquences dans la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz	Les obligations de couverture imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de ces décisions d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz sont : - Participation au dispositif de couverture ciblée permettant d'accroître la couverture du territoire métropolitain => 5000 nouvelles zones à couvrir avec au maximum 800 en 2018, 700 en 2019, 600 en 2020, 2021 et 2022 puis 800 au delà jusqu'à atteindre des 5000. Sur ces 5000 zones, une partie sera réalisée en partage de réseaux actifs entre les 4 opérateurs, et une partie en partage de réseau passif à 2 ou 3 opérateurs - Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites de notre réseau => 100% des sites existants au plus tard le 31 décembre 2020, sauf pour les sites du programme "Zones Blanches Centre Bourg" dont 75% doivent être passés en 4G au plus tard le 31 décembre 2020 et 100% au plus tard le 31 décembre 2022 - Couvrir 99,6% de la population métropolitaine en bonne couverture au plus tard le 9 décembre 2027 puis 99,8% de la population métropolitaine au plus tard le 9 décembre 2031 - Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 31 décembre 2020 - Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025 - Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025 - Mettre en service la voix et SMS sur WiFi sur notre cœur de réseau au plus tard le 31 décembre 2018. Permettre au client ayant un terminal et une offre compatible d'activer la voix sur WiFi au plus tard le 31 décembre 2018, puis le SMS sur WiFi au plus tard le 1er octobre 2019 - Commercialiser au plus tard le 31 décembre 2018 une offre permettant à des entreprises ou personnes publiques d'avoir accès à la couverture indoor des réseaux des autres opérateurs soumis à la même obligation (Free, Orange, SFR) - Fournir un service d'accès fixe à Internet à très haut débit sur tout ou partie de notre réseau au plus tard le 1er juillet 2019
Zones blanches	La loi du 6 août 2016 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit une extension du programme zones blanches initié en 2004 à de nouvelles communes ne bénéficiant à ce jour d'aucune couverture sur leur centre-bourg et la résorption des zones blanches résiduelles identifiées par les lois de 2004 et 2008. D'autre part, la loi crée un nouveau dispositif ayant pour objectif de couvrir des zones d'activité économique, des zones touristiques ou des équipements publics ayant un intérêt économique et qui ne sont accessibles par aucun réseau aujourd'hui. Pour ces deux dispositifs, les collectivités territoriales mettent à disposition des opérateurs les points hauts supports d'antennes. Un contrat signé par les quatre opérateurs de réseaux mobiles en février 2018 prévoit la participation équilibrée de ces derniers à la résorption des zones blanches résiduelles et à l'extension du programme initié. Lors du troisième Comité Interministériel aux ruralités de 2018 les opérateurs mobiles se sont engagés à étendre à 1300 sites le dispositif de zones prioritaires précédemment défini. Une nouvelle convention a été signée en février 2017. L'avancement au 31 décembre 2018 de Bouygues Telecom pour le part lui incombant était conforme aux délais fixés par la loi et aux objectifs de calendrier rappelés par l'ARCEP. Dans le cadre du New Deal, l'ensemble des remontées de collectivités des zones qui ne seraient pas couvertes par un ou plusieurs opérateurs seront désormais traitées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée. Concernant les sites existants du programme "Zones Blanches Centre Bourg", les opérateurs ont l'obligation, également dans le cadre du New Deal, et comme détaillé ci-dessus, Bouygues Telecom doit généraliser la 4G sur ces sites, avec 75% des sites d'ici fin 2020 et 100% d'ici fin 2022.

NOTE 24**ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ**

en %

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Bouygues	90,17	90,17
JCDecaux Holding	9,47	9,47
Société Française de Participation et de Gestion	0,36	0,36
Total	100,00	100,00

NOTE 25**CONSOLIDATION DES COMPTES**

Bouygues Telecom établit des comptes consolidés.

Les comptes consolidés du groupe Bouygues Telecom sont intégrés globalement dans les comptes du groupe Bouygues.

NOTE 26**TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS**

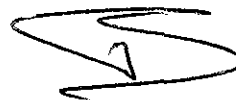
Les sociétés détenues directement sont les suivantes :

en millions d'euros

	Capital	Autres capitaux propres	% de participation	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Chiffre d'affaires HT	Résultat
				Brute	Nette			
Réseau Clubs Bouygues Telecom	58,0	3,0	100,0	93,9	93,9	18,9	703,4	5,9
Bouygues Telecom Initiatives	0,1	0,4	100,0	4,2	1,3	0	-	1,5
1913	0,3	(0,4)	100,0	3,2	3,2	1,6	5,9	(0,1)
Bouygues Telecom Services	1,0	0,0	100,0	0,3	0,3	0	5,8	(0,5)
Tisseo	0,1	0,0	100,0	0,1	0,1	3,6	0,8	(2,4)
Winnovation	0,1	0,3	100,0	0,1	0,1	-	1,5	0,1
Infracos	6,0	0,0	50,0	3,0	3,0	-	147,5	1,0
Amplitel	0,1	0,0	100,0	0,1	0,1	0,2	11,8	(0,4)
Objenious	1,0	8,0	100,0	9,0	0,0	39,1	2,8	(11,1)
BT Projets IV	0,0	-	100,0	0,0	0,0	-	-	-
BT Projets V	0,0	-	100,0	0,0	0,0	-	-	-
Cité de l'objet connecté	1,5	-	3,2	0,1	0,1	-	-	-
JV Telefonica	0,1	0,1	30,0	0,0	0,0	-	5,8	(0,1)

BOUYGUES TELECOM

Société Anonyme au capital de 712 588 399,56 €
Siège Social : 37-39 rue Boissière – 75116 Paris
397 480 930 R.C.S. Paris



(la « Société » ou « Bouygues Telecom »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts de la Société, afin notamment de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et vous exposer la situation de la Société et son évolution prévisible.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes MAZARS et ERNST & YOUNG ET AUTRES. Les rapports des commissaires aux comptes, les rapports du Conseil d'administration, ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la réglementation, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

I. SITUATION DE LA SOCIETE - EVOLUTION DES AFFAIRES – R&D – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES – INFORMATIONS ESS – PLAN DE VIGILANCE – SUCCURSALES

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET OPPORTUNITES

Avec le développement rapide des usages numériques, Bouygues Telecom se positionne comme un opérateur de confiance grâce à la qualité de son accompagnement client et de ses réseaux Mobile et Fixe.

En s'appuyant sur ses principaux atouts, son réseau 4G, le rapport qualité prix de ses offres et l'engagement de ses collaborateurs, Bouygues Telecom déploie sa stratégie autour de quatre axes.

Offrir aux clients l'expérience utilisateur la plus simple possible sur tous les canaux

L'attention portée aux clients, la simplicité et la fluidité de leur expérience sont au cœur de la stratégie de Bouygues Telecom. Cette expérience client passe par une digitalisation des services au travers de parcours intuitifs et efficaces, ainsi que par l'engagement de ses 3 800 conseillers de clientèle et de vente.

Afin d'améliorer significativement la satisfaction des clients d'ici fin 2020, un programme transversal à l'entreprise a été initié en 2018. Plus de 200 chantiers ont ainsi été lancés pour fluidifier les parcours utilisateurs, les rendre plus intuitifs, et répondre de manière plus immédiate aux attentes des clients. En 2018, les prêts de galets 4G ou de terminaux ont permis de répondre au besoin continu de connectivité et le service client a étendu la plage horaire durant laquelle il est joignable.

Assurer à ses clients un accès Mobile et Fixe fiable grâce à la qualité de ses réseaux

Pour accompagner le développement de l'usage internet en mobilité, Bouygues Telecom couvre 99 % de la population en 4G avec environ 21 000 sites Mobile.

En zone moins dense, 93 % du réseau mutualisé est d'ores et déjà déployé à fin décembre 2018.

- En zone très dense, la densification du réseau se poursuit avec l'ajout de 2 000 sites additionnels d'ici 2022.
- Fin 2023, l'objectif est de couvrir plus de 99 % de la population avec plus de 28 000 sites.

Par ailleurs, la grande diversité du portefeuille de fréquences grâce à des investissements cumulés d'environ deux milliards d'euros, associée à la technologie de son infrastructure réseau, permet à Bouygues Telecom d'agréger des bandes de fréquences entre elles pour proposer de meilleurs débits et une qualité de service plus élevée. En 2018, Bouygues Telecom a optimisé son réseau pour pouvoir réallouer les fréquences 2 100 MHz à la 4G, comme cela est déjà le cas pour les fréquences 700, 800, 1 800 et 2 600 MHz.

Dans le Fixe, l'opérateur souhaite faire bénéficier le plus grand nombre du Très Haut Débit et accélère le déploiement de son réseau en fibre avec 7,2 millions de prises commercialisées à fin décembre 2018. L'objectif est de commercialiser 12 millions de prises d'ici à fin 2019 et 20 millions en 2022. Fin 2018, Bouygues Telecom a signé un partenariat avec le groupement Axione/Mirova pour déployer 3,4 millions de prises en zone très dense. Grâce à cette opération, l'opérateur aura ainsi accès d'ici à fin 2021 à la totalité de la zone très dense.

Dynamiser les territoires en contribuant à réduire la fracture numérique

Grâce au partage d'infrastructures mobiles ou au déploiement de la fibre, Bouygues Telecom propose ses services à de nouveaux clients sur le territoire français, en particulier dans les régions françaises moins densément peuplées. À cet effet, il renforce la proximité avec ses clients en développant la vente locale de ses offres. Bouygues Telecom a ainsi signé un accord stratégique avec Fnac Darty pour distribuer ses offres Mobile et Fixe dans une cinquantaine de magasins Fnac Connect créés à partir de 2018. L'opérateur prévoit également d'ouvrir une dizaine de nouvelles boutiques en 2019.

Proposer une gamme complète de solutions fixe et mobile aux entreprises

Le marché Entreprises constitue, pour Bouygues Telecom, une opportunité de croissance autant dans le Mobile que le Fixe grâce à la qualité de son réseau 4G et au déploiement de son réseau en fibre optique. Avec plus de 20 % de part de marché dans le Mobile, l'opérateur a renforcé en 2018 sa position sur le marché BtoB¹ français. Son ambition est d'augmenter sa part de marché :

- sur le segment des PME dans le Fixe et le Mobile ;
- auprès des grandes et moyennes entreprises dans le Fixe.

Conformément à cette stratégie, Bouygues Telecom a acquis 43,6 % de Keyyo le 18 janvier 2019 afin d'accélérer son développement sur le marché spécifique des TPE, PME et ETI. Keyyo lui apportera une expertise complémentaire en matière de digitalisation avancée et de produits et services innovants, en particulier dans le Fixe.

Par ailleurs, sa filiale Objenious accompagne le développement de l'Internet des objets (IoT). Le réseau d'Objenious, qui s'appuie sur la modulation radio LoRa^{®2}, couvre 95 % de la population française. Du choix des capteurs au réseau sécurisé, en passant par la plateforme de traitement et les applicatifs métiers, Objenious permet à ses clients d'exploiter la richesse de leurs données.

¹ Business to Business

² Associée au protocole LoraWAN[™], standard du marché, Lora[®] garantit une connectivité longue portée et une consommation énergétique réduite.

FORCES ET ATOUTS

Des collaborateurs engagés

Bouygues Telecom s'inscrit durablement dans une dynamique de croissance grâce à la performance et l'implication de tous ses collaborateurs. Celle-ci se reflète dans la dernière enquête de satisfaction réalisée auprès des employés puisque 95 % d'entre eux sont prêts à donner le meilleur d'eux-mêmes pour l'entreprise. Leur engagement constitue aujourd'hui un atout important pour la poursuite de la croissance et la réalisation des objectifs de Bouygues Telecom.

Un service client de qualité

Bouygues Telecom accompagne ses 20 millions de clients au quotidien grâce à un service client performant réalisé par ses conseillers dans près de 500 boutiques Bouygues Telecom, dans les centres d'appel et sur le Web à travers l'espace client, les réseaux sociaux et les e-conseillers.

Des offres Mobile et Fixe de qualité à des prix compétitifs

S'appuyant sur la qualité de son réseau 4G, Bouygues Telecom propose, d'une part, des offres B&You disponibles sur Internet sur le segment de marché sans mobile et sans engagement ; d'autre part, elle propose en boutique des offres Sensation sur le segment de marché premium.

Sur le Fixe, Bouygues Telecom offre le meilleur rapport qualité/prix du marché tant en ADSL qu'en FTTH³ et innove en proposant l'internet garanti à ses clients.

Sur le marché des entreprises, Bouygues Telecom propose, au-delà des solutions de télécommunication Mobile et Fixe, une vaste gamme de services autour de la sécurité, du digital et du *cloud*.

Un excellent réseau 4G pour accompagner l'explosion des usages d'internet en mobilité

La couverture et la grande qualité du réseau national 4G de Bouygues Telecom constituent un avantage compétitif durable pour se différencier dans un marché à forte intensité concurrentielle. En octobre 2018, Bouygues Telecom a ainsi été reconnu par l'Arcep premier opérateur télécom mobile dans les zones rurales pour les services voix, SMS et data, et deuxième en moyenne sur l'ensemble du territoire français.

Avec un parc de plus de 21 000 sites, Bouygues Telecom offre à ses clients une couverture Mobile en propre de 99 % de la population en 2G, 3G et 4G.

Par ailleurs, grâce à son large portefeuille de fréquences, Bouygues Telecom peut faire face à la croissance des usages internet mobiles de ses clients.

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL

Sur le marché français du Mobile⁴, qui compte 91 millions de SIM fin 2018, Bouygues Telecom arrive en troisième position avec 16,4 millions de clients. Elle se place derrière Orange et SFR Group, et devant Free Mobile et les MVNO⁵. Bouygues Telecom affiche une part de marché Mobile de 17,9 % fin 2018, en hausse de 1,3 point par rapport à fin 2017.

Sur le marché français du Haut Débit Fixe⁴, qui compte 29,1 millions de clients fin 2018, Bouygues Telecom se classe quatrième avec 3,7 millions de clients, derrière Orange, Iliad et SFR Group. Bouygues Telecom affiche une part de marché Haut Débit Fixe de 12,6 % fin 2018, en hausse de 0,5 point par rapport à fin 2017. Sa part de parc sur le marché du Très Haut Débit est de 11,3 % à fin 2018, soit une hausse de 1,8 points sur un an.

³ *Fiber To The Home*, fibre optique jusqu'à l'abonné

⁴ Dernières données publiées par l'Arcep. Périmètre "Métropole" pour le marché Mobile. Périmètre "Métropole et Dom" pour le Haut Débit Fixe (le marché Haut Débit Fixe inclut le Très Haut Débit). Le Très Haut Débit concerne les abonnements avec un "débit crête" descendant supérieur ou égal à 30 Mbit/s (définition de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep))

⁵ *Mobile Virtual Network Operators* (opérateurs de réseaux mobiles virtuels)

Bouygues Telecom exerce son activité exclusivement sur le territoire français métropolitain.

ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

En 2018, Bouygues Telecom a poursuivi avec succès sa stratégie dans le Mobile et dans le Fixe lui permettant de délivrer de très bonnes performances commerciales et d'atteindre ses objectifs.

Le marché français du Mobile⁶ et du Haut Débit Fixe⁷

Le marché français des télécommunications vit depuis plusieurs années une profonde mutation, animé par plusieurs tendances de fond :

- une forte pression concurrentielle avec notamment de nombreuses offres promotionnelles sur les trois premiers trimestres tant dans le Mobile, en particulier sur le segment SIM only/Web only, que dans le Fixe ;
- une demande croissante pour les offres Très Haut Débit, Fixe comme Mobile, caractérisée par un appétit grandissant des clients pour la consommation de vidéos et de contenus à la demande, chez soi comme en mobilité.

Au quatrième trimestre 2018, le marché français de la téléphonie mobile représente 73 millions de SIM hors MtoM⁸. Il continue de croître (+ 1,4 % par rapport au quatrième trimestre 2017) grâce à l'augmentation du parc Forfait de 3,4 %. Le parc Prépayé poursuit quant à lui sa décroissance avec un recul de 12,1 % par rapport au quatrième trimestre 2017.

Sur le parc métropolitain (y compris MtoM), les MVNO (opérateurs de réseau mobile virtuel) représentent une part de parc de 8,7 %, en baisse de 0,3 point par rapport à fin 2017.

Au quatrième trimestre 2018, le nombre d'abonnements internet à Haut et Très Haut Débit atteint 29,1 millions sur le marché français du Fixe, soit une croissance nette de 672 000 abonnements sur un an (+ 2,4 %⁹), tirée par la forte croissance du nombre d'abonnements Très Haut Débit (+ 28,3 %).

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché mobile

Offres Mobile

En 2018, Bouygues Telecom a fait évoluer ses offres Mobile pour répondre au mieux aux besoins de ses clients. Les forfaits Sensation permettent d'être rappelés par le service client dans les quinze minutes ou à l'heure de son choix, et de planifier un rendez-vous en boutique. Ces forfaits Sensation sont désormais disponibles seuls ou avec « Avantage Smartphone ». Ces derniers permettent d'acquérir ou de renouveler son terminal à prix avantageux et de bénéficier en plus de bonus parmi lesquels « Internet Illimité » le week-end, « Le Bouquet Presse » avec le Kiosk, *L'Equipe* et Studio +.

Les forfaits B&You, sans téléphone et sans engagement, sont quant à eux dorénavant disponibles uniquement sur le Web.

Déploiement du réseau 4G

Plus que jamais, Bouygues Telecom se positionne comme l'opérateur de celles et ceux qui veulent profiter pleinement du numérique, tout le temps et partout. Pour cela, Bouygues Telecom continue d'étendre sa couverture 4G sur le territoire. Ainsi, à fin décembre 2018, 99 % de la population est couverte en 4G.

⁶ Dernières données publiées par l'Arcep sur le périmètre métropolitain

⁷ Comprend les abonnements Haut Débit et Très Haut Débit Fixe. Dernières données publiées par l'Arcep

⁸ Machine To Machine

⁹ Publication des données par l'Arcep au T4 2018 le 28 février 2019 avec mise à jour des données historiques 2017

Avec de nombreuses expérimentations dans de grandes villes françaises comme Lyon ou Bordeaux, Bouygues Telecom prépare déjà activement l'arrivée de la 5G.

Performances commerciales

Clients Mobile

Le parc de clients Mobile de Bouygues Telecom atteint 16,4 millions de clients¹⁰ à fin décembre 2018, soit une hausse de 2 millions de clients sur l'année. La base Forfait Mobile, hors MtoM, est en croissance de 573 000 clients sur un an et totalise 10,9 millions de clients à fin 2018.

Succès de la 4G

Depuis le lancement de la 4G, les clients de Bouygues Telecom ont développé de nouvelles habitudes de consommation en mobilité. Fin 2018, Bouygues Telecom compte 8,8 millions de clients actifs 4G, soit 81 % de son parc Mobile hors MtoM, et gagne ainsi 900 000 clients 4G supplémentaires sur un an.

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché du Haut Débit Fixe

Offres Fixe

Les trois nouvelles offres de Bouygues Telecom répondent chacune à un besoin spécifique des consommateurs :

- du 2P avec « Bbox Fit »,
- une offre complète « Internet + TV + Téléphone » à un prix attractif avec « Bbox Must » et enfin,
- le meilleur de l'accès internet, associé à la puissance de la fibre et la TV en 4K, avec « Bbox Ulytm ».

De plus, l'opérateur a intégré la promesse d'« Internet Garanti » à ses offres, grâce à une recharge internet sur son forfait mobile ou à une clé 4G prêtée jusqu'à la mise en service de sa Bbox ou en cas de coupure de la connexion.

Bouygues Telecom continue également de proposer un accès internet grâce à sa 4G box pour tous les Français qui recherchent dans les territoires une alternative à un ADSL moins performant.

Bouygues Telecom propose également des offres Fibre compétitives pour les particuliers et pour les entreprises.

Accélération du déploiement du réseau

Afin de faire profiter un maximum de foyers de ses offres aux tarifs compétitifs et d'augmenter sa part de marché dans le Haut Débit et Très Haut Débit Fixe, Bouygues Telecom accélère le développement de ses infrastructures Fixe (ADSL et FTTH¹¹).

Sur l'ADSL, le réseau déployé en propre par Bouygues Telecom couvre plus de dix-sept millions de foyers à fin décembre 2018, à travers plus de 2 000 NRA (nœuds de raccordement d'abonnés).

Concernant le Très Haut Débit, Bouygues Telecom a accéléré le déploiement en propre de son réseau FTTH et a signé des accords de co-investissement et de partenariat, y compris sur les RIP, pour un total de plus de 30 millions de prises sécurisées au 31 décembre 2018. À fin 2018, 7,2 millions de prises sont commercialisées, représentant une croissance de 3,2 millions de prises sur l'année.

Fin 2018, Bouygues Telecom a notamment signé un partenariat avec Cityfast (groupement Axione/Mirova) pour déployer et exploiter 3,4 millions de prises en zone très dense. Grâce à cette opération, l'opérateur aura ainsi accès d'ici à fin 2021 à la totalité de la zone très dense, pour moitié au travers de co-investissements avec SFR et Orange, et pour la seconde partie grâce à l'accord avec Cityfast (coût forfaitaire annuel en opex, indépendant du nombre de clients).

¹⁰ Le nombre de clients de Bouygues Telecom est communiqué en fin de période et net des résiliations, dans le Mobile comme dans le Fixe.

¹¹ *Fiber To The Home*, fibre optique jusqu'à l'abonné

Depuis 2013, Bouygues Telecom propose le VDSL2 dans ses offres Fixe, sans surcoût, pour des débits théoriques allant jusqu'à 100 Mbit/s dans le sens descendant, lui permettant ainsi d'étendre sa couverture Très Haut Débit.

Performances commerciales

Depuis trois ans, Bouygues Telecom fait preuve d'une grande régularité dans ses performances commerciales Fixe, affichant une part de marché de 12,6 % à fin 2018. Sur l'année, Bouygues Telecom capte 34,9 % de la croissance nette globale du marché français du Haut Débit Fixe, soit 235 000 nouveaux clients.

À fin décembre 2018, Bouygues Telecom compte 3,7 millions de clients Haut Débit Fixe, dont plus d'un million de clients à Très Haut Débit Fixe qui représentent 27 % de sa base. Cette croissance est portée par le FTTH qui gagne 303 000 nouveaux clients sur l'année et représente ainsi 129 % de la croissance nette du Fixe. À fin 2018, Bouygues Telecom compte 569 000 clients FTTH.

Développement de nouvelles opportunités de croissance

Le marché des entreprises et professionnels

Bouygues Telecom Entreprises est le troisième opérateur sur le marché des entreprises (PME, ETI et Grands Comptes) avec un parc de près de trois millions d'utilisateurs composé de plus de cinquante mille PME et d'un tiers des grands comptes du CAC 40. Depuis cinq ans, l'opérateur gagne des parts de marché dans le Mobile et dans le Fixe. En 2018, les parcs Mobile et Fixe présentent des croissances respectives de 9 % et 13 %.

Afin d'accélérer sa croissance sur ce marché, Bouygues Telecom développe sa part de marché Fixe et Mobile en PME. L'opérateur a ainsi acheté 43,6 % de Keyyo le 18 janvier 2019 et a lancé une OPA sur la totalité des actions restantes. De plus, il veut capitaliser sur l'infrastructure FFTO en zone très dense.

Par ailleurs, l'opérateur a pour ambition d'accroître sa part de marché Fixe en grandes entreprises :

- en capitalisant sur sa présence dans 35 % des Grands Comptes dans le Mobile en 2018 pour augmenter sa part de marché dans le Fixe (environ 3 %),
- en développant une large gamme de solutions innovantes dans le Mobile, le Fixe, les réseaux internet et les services associés (Sécurité/Digital/Cloud) grâce à des partenariats.

Internet des objets

Comme annoncé, Bouygues Telecom a déployé un réseau LoRa, technologie longue distance et bas débit, qui couvre presque l'ensemble du territoire français à fin 2018. Sa filiale Objenious commercialise un catalogue d'offres destinées aux entreprises pour des cas d'usage tels que la localisation d'objets, la maintenance prédictive ou le suivi énergétique.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Bouygues Telecom continue de se développer fortement en 2018 sur tous les domaines de l'innovation à destination de ses clients, de ses métiers et de ses collaborateurs.

Concernant la téléphonie mobile de future génération, la 5G, Bouygues Telecom a été l'un des plus actifs sur les expérimentations concrètes de la technologie et de ses applications. Bouygues Telecom a ouvert le premier réseau expérimental urbain dans la ville de Bordeaux pour y montrer les applications concrètes de la faible latence et de l'ultra-haut débit pour le grand public et les professionnels ; en fin d'année, Bouygues Telecom a passé un premier appel téléphonique en 5G depuis les rues de Lyon, et dispose déjà de 26 sites expérimentaux 5G.

La future 5G sera aussi une opportunité de création de valeur pour les entreprises et les industries, et Bouygues Telecom innove en ce domaine : deux partenariats ont été signés avec l'UTAC-CERAM (centre d'homologation des véhicules) sur les véhicules autonomes et avec Transpolis (ville laboratoire du futur, unique en Europe) sur la ville intelligente ; enfin, Bouygues Telecom a annoncé à la mi-année la création d'un Accélérateur « SmartX 5G » pour favoriser l'émergence et tester les besoins des entreprises sur la 5G, au premier rang desquelles les filiales du Groupe Bouygues, qui sont des partenaires naturels de cet accélérateur.

Le programme d'intelligence artificielle a connu un développement rapide et ambitieux. Bouygues Telecom perçoit notamment une opportunité de développer une expérience client plus aboutie et une plus grande efficacité opérationnelle. L'intelligence artificielle (IA) est un vaste domaine, et Bouygues Telecom a particulièrement œuvré en matière d'innovation sur la partie « Conversationnelle » : comprendre et automatiser des conversations entre Bouygues Telecom et ses clients. Ainsi, plus de 15 produits IA ont été réalisés par des développements internes, des collaborations avec des startups ou avec des grands groupes ; en particulier le service vocal interactif avec compréhension du langage naturel et l'intégration de Google Assistant dans ses Bbox (décodeur TV de Bouygues Telecom).

L'Open Innovation reste un axe prioritaire de développement des innovations à travers tous nos métiers. Avec les collaborateurs, qui ont conçu 15 projets sur les assistants conversationnels à travers le plus grand hackathon que Bouygues Telecom n'a jamais fait. Egalement avec les startups : 20 projets concrets avec des startups ont été réalisés tout au long de l'année, totalisant plus de 50 collaborations étroites avec les jeunes pousses de la French Tech depuis 2016. Enfin avec le corps académique : des projets sur le Big Data avec Centrale Supélec et des rôles de jury auprès des incubateurs de l'Institut Mines-Telecom et de la Fondation Arts & Métiers.

Bouygues Telecom a également poursuivi la constitution et la valorisation de son portefeuille de brevets déposés avec un nouveau dépôt.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIETALES ET SOCIALES

Les informations de la déclaration de performance extra-financière prescrites par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de Bouygues Telecom <http://www.corporate.bouyguestelecom.fr/nos-engagements/maitrise-des-ressources/la-responsabilite-societale-dentreprise-chez-bouygues-telecom/> et consultables dans le Document de référence Bouygues SA à l'adresse suivante : <http://www.bouygues.com/finance/information-reglementee/>.

PLAN DE VIGILANCE

Les obligations prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce relatives à l'établissement et la mise en œuvre d'un plan de vigilance sont intégrées dans le Document de référence Bouygues SA disponible à l'adresse suivante : <http://www.bouygues.com/finance/information-reglementee/>.

LITIGES

Concurrence

- Suite à la signature par Bouygues Telecom et SFR, le 31 janvier 2014, d'un accord de mutualisation conclu avec SFR sur une partie des réseaux d'accès mobiles, Orange avait saisi l'Autorité de la concurrence le 29 avril 2014 pour dénoncer le caractère prétendument anticoncurrentiel de cet accord. Orange demandait à l'Autorité de la concurrence de prononcer, à titre de mesures conservatoires, un certain nombre d'injonctions à l'encontre de Bouygues Telecom et SFR, notamment la suspension de la mise en œuvre de l'accord. Par une décision rendue le 25 septembre 2014, l'Autorité de la concurrence a rejeté la demande de mesures conservatoires d'Orange, renvoyant l'affaire pour instruction au fond. Le recours en annulation et réformation formé par Orange a été rejeté par la cour d'appel de Paris par un arrêt du 5 février 2015. Sur pourvoi d'Orange, la Cour de cassation a confirmé la décision de la cour d'appel de Paris selon un arrêt du 4 octobre 2016. Orange s'est désistée de sa saisine le 25 janvier 2018, ce dont l'Autorité lui a donné acte par décision du 31 janvier 2018.

- Dans le cadre de la décision de l'Autorité de la concurrence du 30 octobre 2014 ayant autorisé le rachat de SFR par le groupe Numericable, ce dernier a souscrit des engagements relatifs au contrat de co-investissement pour le déploiement d'un réseau FTTH en zone très dense conclu avec Bouygues Telecom le 9 novembre 2010. Bouygues Telecom a dénoncé, par une plainte, le non-respect de ces engagements qui a donné lieu à une auto-saisine de l'Autorité de la concurrence en date du 5 octobre 2015. Par une décision du 8 mars 2017, l'Autorité de la concurrence a constaté la gravité des manquements dans l'exécution desdits engagements et décidé d'infliger au groupe Altice/SFR, une sanction pécuniaire de 40 millions d'euros assortie de plusieurs injonctions sous astreinte. Le Conseil d'État a ensuite confirmé, dans une décision du 28 septembre 2017, la décision d'injonction et de sanction prononcée par l'Autorité. En octobre 2017, Bouygues Telecom a formé une demande d'arbitrage à l'encontre de SFR dans le cadre du contrat de co-investissement précité, en réparation du préjudice subi. Dans le cadre du protocole d'accord signé en décembre 2018 entre Bouygues Telecom et le groupe Altice/SFR pour mettre fin à un ensemble de litiges, Bouygues Telecom s'est désistée de ses demandes formées devant le Tribunal arbitral.
- En novembre 2014, Bouygues Telecom a assigné la société Free Mobile devant le tribunal de commerce de Paris, sur le fondement de la concurrence déloyale, en dénonçant les pratiques de bridage ciblé de certains usages Internet, mises en œuvre par Free Mobile sur le réseau en itinérance d'Orange depuis 2012 jusqu'en août 2016. Avec ce niveau de débit, les usages Internet sont tellement dégradés que l'accès à l'Internet est compromis. Bouygues Telecom reproche ainsi à Free Mobile une pratique commerciale trompeuse vis-à-vis des consommateurs et une concurrence déloyale à son égard, et demande la réparation de son préjudice qui s'élève à 719 millions d'euros. Les plaidoiries ont eu lieu au cours du deuxième trimestre 2018 et le tribunal a mis l'affaire en délibéré.
- En juillet 2015, Bouygues Telecom avait assigné les sociétés NC Numericable et Completel devant le tribunal de commerce de Paris, pour contester un certain nombre de pratiques mises en œuvre par ces sociétés dans le cadre de l'accès au réseau câblé de Numericable. Bouygues Telecom sollicitait la suppression des conditions contractuelles et facturations contestées et la réparation des préjudices subis. Numericable avait elle-même formé des demandes reconventionnelles à l'encontre de Bouygues Telecom, pour obtenir le paiement de diverses sommes. Dans le cadre du protocole d'accord signé en décembre 2018 entre Bouygues Telecom et le groupe Altice/SFR pour mettre fin à un ensemble de litiges, Bouygues Telecom, NC Numericable et Completel se sont désistées de leurs demandes réciproques formées devant le Tribunal de commerce.
- En novembre 2015, la société Free a assigné Bouygues Telecom devant le tribunal de commerce de Paris pour dénoncer les communications de Bouygues Telecom sur son offre ADSL, sur le fondement de la concurrence déloyale, et a évalué son préjudice à 275 millions d'euros. Bouygues Telecom conteste les demandes de Free et sollicite reconventionnellement sa condamnation pour des pratiques trompeuses relatives aux communications sur ses offres d'accès à Internet. La procédure est toujours en cours.

Réglementaire

- Bouygues Telecom a déposé le 23 mai 2013 un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État contre le décret n° 2013-238 du 22 mars 2013 (modifiant le décret n°2007-1532 du 24 octobre 2007) fixant le montant de la redevance applicable aux fréquences 1 800 MHz. Bouygues Telecom demandait l'annulation de ce décret qui augmentait très fortement le montant de la part fixe de la redevance des fréquences 1 800 MHz. Par une décision du 29 décembre 2014, le Conseil d'État a annulé le décret attaqué. Depuis cette annulation, la redevance applicable aux fréquences 1 800 MHz a fait l'objet d'un nouveau texte (décret n° 2018-825 du 28 septembre 2018), qui a maintenu la part fixe de la redevance au niveau précédent.
- Suivant un courrier en date du 4 décembre 2015, Bouygues Telecom a formé une demande préalable auprès du Premier ministre en vue d'obtenir l'indemnisation de son préjudice du fait de l'absence d'encadrement de l'itinérance de Free Mobile. Le dommage de Bouygues Telecom est évalué à 2,285 milliards d'euros. En l'absence de réponse, Bouygues Telecom a déposé en avril 2016 une requête indemnitaire devant le tribunal administratif de Paris. Par ordonnance en date du 24 janvier 2018, le tribunal a décidé qu'aucun moyen nouveau ne pourra plus être invoqué à compter du 30 avril 2018. Cette procédure est en cours.

- Par décision en date du 19 octobre 2016, l'Arcep a ouvert une procédure de sanction, au titre du non-respect du calendrier de déploiement d'un réseau mutualisé 2G/3G en zones blanches. Cette procédure est toujours en cours.
- Par décision en date du 21 février 2018, l'Arcep a ouvert une procédure d'instruction, sur le fondement des articles L. 36-11 et D. 594 du code des postes et des communications électroniques, concernant la mise en œuvre des dispositions du règlement européen n° 2015/2120 relatives à un Internet ouvert. L'instruction est en cours.
- En mars 2018, Bouygues Telecom a été informée d'une vulnérabilité permettant d'accéder à des contrats de certains clients B&You par une modification d'une adresse URL sur le site web de Bouygues Telecom. L'incident, dû à une erreur humaine, a été immédiatement corrigé. Bouygues Telecom s'est assurée qu'aucune donnée sensible n'avait été exposée et que les données n'avaient pas été utilisées par une personne extérieure. Le 6 mars 2018, Bouygues Telecom a notifié cet incident à la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL). Par décision en date du 26 décembre 2018, la CNIL, tout en reconnaissant la réactivité de Bouygues Telecom et les mesures correctives et préventives prises par celle-ci pour assurer la sécurité des données clients, a prononcé une sanction pécuniaire de 250 000 euros et une mesure de publication sur le site de la CNIL.

Contrats

- Un distributeur spécialisé (la société Tel and Com), dont le contrat n'a pas été renouvelé à son échéance au 31 décembre 2013, avait assigné Bouygues Telecom le 10 novembre 2015, devant le tribunal de commerce de Paris, sur le fondement d'une rupture brutale de relations commerciales établies. Tel and Com contestait le point de départ des délais de préavis et reprochait à Bouygues Telecom de ne pas avoir respecté un délai de préavis suffisant. Tel and Com revendiquait le paiement à titre de réparation de son préjudice de la somme de 125,7 millions d'euros, outre le paiement d'une somme de 8,7 millions d'euros qu'elle estime due au titre des dispositions du contrat. Le tribunal de commerce a rendu son jugement le 16 octobre 2017 et a conclu que le préavis de neuf mois était insuffisant. En conséquence, il condamne Bouygues Telecom à verser 7,7 millions d'euros à titre de dommages et intérêts mais il reconnaît par ailleurs que Tel and Com devait certaines sommes à Bouygues Telecom (environ 9,1 millions d'euros) au titre de dispositions contractuelles non respectées. Tel and Com a, in fine, payé à Bouygues Telecom une somme d'environ 1,4 million d'euros. Le tribunal a également prononcé l'exécution provisoire de ce jugement. Tel and Com a interjeté appel de cette décision et la procédure se poursuit devant la cour d'appel de Paris.
- Bouygues Telecom est intervenante devant le tribunal de commerce de Paris, dans le cadre d'une action introduite contre Apple par le ministre de l'Économie, sur le fondement des dispositions de l'article L. 442-6 I 2° du Code de commerce, à l'encontre de certaines clauses du contrat de fourniture de terminaux conclu entre Apple et Bouygues Telecom. La procédure se poursuit devant le tribunal.
- Une société américaine, gestionnaire d'un portefeuille de brevets, a assigné Bouygues Telecom en octobre 2017, puis en janvier 2018, devant le tribunal de grande instance de Paris, pour contrefaçon de trois brevets dont elle se prétend propriétaire, qui seraient prétendument mis en œuvre dans les équipements de ses réseaux DSL et 4G. La société plaignante se limite à ce stade à demander des informations et à présenter des demandes financières à l'encontre de Bouygues Telecom. Bouygues Telecom et ses fournisseurs équipementiers intervenant à la procédure contestent les demandes de la société plaignante, et notamment la validité et l'opposabilité de ces brevets, et sollicitent pour deux d'entre eux un sursis à statuer dans l'attente des résultats d'autres procédures relatives à ces brevets à l'étranger. Les trois procédures sont en cours.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Contexte concurrentiel et évolution du marché

Bouygues Telecom propose exclusivement ses offres et services sur le marché français. Ce dernier est un marché mûr qui connaît ces dernières années une concurrence particulièrement forte sur le segment Grand public. L'exercice 2018 a confirmé cette situation de marché. Le marché français a connu de nombreuses promotions qui s'inscrivent désormais dans la durée. Par ailleurs, la croissance du marché des clients disposant d'une offre Sim-Only se poursuit mais ralentit. Couplée à une logique de promotions, l'absence d'engagement renforce la volatilité des clients.

L'érosion des prix des marchés Mobile et Fixe sur l'ensemble des segments de marché sur lesquels opère Bouygues Telecom, si elle se confirmait dans la durée, pourrait retarder la rentabilité des investissements notamment réalisés pour le développement des réseaux Mobile et Haut Débit Fixe, et ainsi affecter négativement les résultats de l'entreprise.

Risques liés à l'évolution du marché du Fixe

Bouygues Telecom propose ses services sur différents réseaux : ADSL, VDSL, câble Très Haut Débit et fibre optique jusqu'à l'abonné (*Fibre To The Home – FTTH*).

L'entreprise poursuit sa politique d'investissement sur les réseaux Très Haut Débit. Depuis fin 2016, Bouygues Telecom a ainsi mis en place un programme de déploiement en propre du FTTH. Ce dernier fait l'objet d'une organisation dédiée : compétences, procédures et reporting spécifiques. Néanmoins, au regard de l'ambition des objectifs de déploiement, des aléas ne peuvent être exclus : retard de planning, difficultés de mise en œuvre éventuelles. Les prévisions de parc clients et de ventes concernant cette nouvelle offre pourraient ainsi être revues à la baisse.

De plus, afin d'assurer un niveau de service de qualité à ses clients sur tout le territoire, l'entreprise dépend également des infrastructures de réseaux Fixe détenues par d'autres acteurs. Elle a mis en place avec ses partenaires des accords de niveau de service ainsi qu'un suivi spécifique afin de sécuriser la qualité fournie au client final. Toutefois, des aléas sur la bonne application de ces contrats peuvent pénaliser l'entreprise et avoir des impacts négatifs sur ses résultats financiers.

Risques liés à la convergence des réseaux et des contenus

L'entreprise a lancé en janvier 2015 la première box Android du marché avec son offre "Miami", permettant une expérience numérique enrichie et l'accès à de nombreux contenus.

Le marché des offres de contenus de chaînes et programmes TV connaît une concurrence accrue entre les acteurs historiquement présents et les opérateurs qui sont entrés sur ce segment dans une logique de convergence Contenus – Diffusion. Si les contenus premium venaient à être distribués principalement en mode exclusif, cela pourrait limiter l'attractivité des offres Fixe proposées par Bouygues Telecom et affecter négativement ses résultats.

Risques liés à l'apparition de nouveaux acteurs

De nouveaux acteurs sont apparus sur le marché des services Mobile et Fixe portés par l'extension des usages Haut Débit, parmi lesquels les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) et autres OTT¹². La concurrence s'intensifie sur la maîtrise de la relation Client, portée à date par les opérateurs et source de valeur. L'accroissement de cette désintermédiation pourrait affecter négativement les revenus et résultats de Bouygues Telecom.

¹² Over-the-top service. Service dit de contournement, consistant en la fourniture de contenus au moyen du réseau internet mais sans la participation d'un opérateur et de sa box à la fourniture du service

Risques liés au déploiement et à l'exploitation des réseaux

Pour mener à bien sa stratégie de développement des réseaux Haut Débit Mobile et Fixe, Bouygues Telecom investit chaque année massivement dans le déploiement des réseaux. L'entreprise a parallèlement noué des accords avec différents partenaires afin de renforcer ses accès aux infrastructures Fixe et d'accroître son taux de couverture Mobile en service 4G.

Des aléas sur ces contrats pourraient pénaliser Bouygues Telecom dans la réussite de sa stratégie qui entend développer des modes de commercialisation locale pour être capable d'adresser l'ensemble des foyers français.

L'entreprise s'exposerait alors à des impacts négatifs sur ses résultats financiers, ses activités et son image.

Risques relatifs au positionnement de marché

Bouygues Telecom se positionne comme un opérateur de confiance grâce à la qualité de son accompagnement client et de ses réseaux Très Haut Débit Mobile et Fixe.

En s'appuyant sur son réseau 4G, le rapport qualité-prix de ses offres et l'engagement de ses collaborateurs, Bouygues Telecom déploie sa stratégie autour des principaux éléments suivants :

- l'expérience client : la simplicité et la fluidité de l'expérience Client sont un axe majeur de différenciation de Bouygues Telecom depuis sa création ;
- l'accès au Très Haut Débit : Bouygues Telecom a poursuivi le développement de son infrastructure Mobile pour couvrir 99 % de la population fin 2018, et poursuit le déploiement de son réseau FTTH qui devrait atteindre douze millions de prises commercialisées fin 2019.

Le succès de cette stratégie dépendra de l'aptitude de Bouygues Telecom à mener à bien ces différentes actions. Dans le cas contraire, l'entreprise s'expose à des impacts négatifs sur ses résultats financiers, ses activités et son image.

Cybersécurité

Les cas de cyberattaques des réseaux et des systèmes d'information ont des impacts toujours plus significatifs. Ces incidents touchent les organisations soit par l'attaque de leurs systèmes en propre, soit par le biais d'attaques dirigées vers leurs prestataires et fournisseurs.

Un tel incident, s'il se produisait pour Bouygues Telecom, pourrait entraîner plusieurs impacts dont :

- la divulgation de données sensibles, en particulier des données personnelles de clients ; et/ou
- l'indisponibilité de services : connexion du client au réseau, ventes en boutiques, service de relation client, et systèmes d'information.

Pour s'en protéger, Bouygues Telecom a mis en place une politique de sécurité structurée autour de la gestion des habilitations d'accès aux systèmes d'information, d'un dispositif de protection destiné à faire face aux intrusions, d'un système de supervision permettant la détection des incidents de sécurité. Des contrôles sont également menés annuellement ; ils concernent la sécurité des données hébergées chez ses prestataires et partenaires. Des analyses systématiques des incidents de sécurité majeurs sont réalisées et conduisent à la mise en place de nouvelles mesures de sécurité et/ou à des revues des processus de l'entreprise.

Par ailleurs, Bouygues Telecom sensibilise régulièrement l'ensemble de ses collaborateurs, fournisseurs et partenaires à la sécurité.

Enfin, l'entreprise a souscrit depuis 2016 une assurance spécifique aux "risques Cyber".

Dans le cas d'une attaque de cette nature, l'entreprise s'exposerait alors à des impacts négatifs sur ses résultats financiers, ses activités et son image.

Continuité d'activité et sécurité des sites

Une indisponibilité de service peut être occasionnée par la panne d'un équipement technique ou par un sinistre sur un site (réseau ou informatique). Pour y faire face, Bouygues Telecom :

- veille à la sécurité de ses sites principaux : accès restreints, protection incendie, climatisation, énergie, etc. ;
- dispose (en conditions opérationnelles) d'un plan de continuité d'activité pour ses systèmes techniques critiques Mobile et Fixe ;
- met en place une organisation de crise basée sur des astreintes dans un processus réactif et coordonné en réponse aux incidents majeurs.

En complément, l'entreprise réalise régulièrement des tests au travers d'exercices de crise. Des audits réguliers de ces dispositifs sont également menés, en coordination avec l'Anssi¹³.

De tels incidents pourraient avoir pour conséquence un impact négatif sur l'image et les résultats de l'entreprise.

Évolutions réglementaires

De nouvelles réglementations nationales et européennes concernant les données personnelles et la conformité s'appliquent à Bouygues Telecom. L'entreprise a mis en place des projets spécifiques afin d'identifier les impacts de ces réglementations et de définir la mise en œuvre d'actions associées. Ces sujets font l'objet de comités de pilotage réguliers.

Toutefois, Bouygues Telecom ne peut exclure les risques associés à tout projet (retards de planning, difficultés de mise en œuvre). En outre, une modification de la réglementation sur le démarchage vers des règles plus contraignantes entraînerait pour l'opérateur la nécessité de faire évoluer ses modes de commercialisation.

Risques Fournisseurs

De par ses différentes activités (achats de terminaux, relation client, télévente, infogérance, etc.), Bouygues Telecom est présent via ses fournisseurs dans plusieurs zones géographiques hors Union européenne (Asie, États-Unis, Maghreb entre autres).

L'évolution de la situation géopolitique dans certaines de ces zones pourrait avoir des impacts sur l'activité de Bouygues Telecom, son image et affecter négativement ses résultats.

Par ailleurs, la direction des achats intègre dans ses contrôles la dépendance économique et opérationnelle des fournisseurs. Les fournisseurs stratégiques font l'objet de *double sourcing* (double source d'approvisionnement) ou de mesures dédiées prises en compte dans le plan de continuité d'activité.

Néanmoins, une pénurie des composants utilisés pour la fabrication des box ou de la fibre, une augmentation significative de leur prix, ou tout autre incident significatif générant une indisponibilité de production chez un fournisseur (par exemple, une catastrophe naturelle), pourraient avoir des impacts sur le processus d'achat de Bouygues Telecom et occasionner une indisponibilité temporaire des produits. Dans ce cas, les résultats financiers pourraient en être affectés, ainsi que l'image de Bouygues Telecom.

Une évaluation des fournisseurs aux risques RSE est également menée annuellement et formalisée par une cartographie des risques ad hoc. Des plans d'action sont menés au regard de la criticité des évaluations (voir sur ce point les éléments communiqués au titre du plan de vigilance).

¹³ Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Effets des ondes électromagnétiques

L'exposition aux ondes électromagnétiques est un sujet qui préoccupe les Français et qui mobilise différentes associations. Bouygues Telecom a mis en place, dès son origine, une équipe dédiée au sujet de téléphonie mobile et santé. Son périmètre s'étend désormais à l'activité Fixe et aux ondes wifi. Cette équipe a la responsabilité de faire appliquer rigoureusement la réglementation et de réaliser une évaluation consciencieuse du risque en s'appuyant sur l'expertise collective. L'entreprise finance une recherche indépendante et communique l'ensemble des publications scientifiques sur le sujet. Cette approche du risque lié aux radiofréquences permet de rationaliser la perception des Français, aucune étude n'ayant établi à ce jour d'effet sanitaire avéré.

La perception accrue d'un risque par les consommateurs pourrait aboutir aux impacts suivants : baisse de la consommation par client et du nombre de clients, augmentation des coûts de gestion et de déploiement des sites.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1913

La société 1913 est un distributeur de proximité de solutions de télécoms auprès des PME dont le capital social est détenu à 100 % par Bouygues Telecom. Les principales actions de structuration de la société nécessaires suite à la dissolution sans liquidation de la société Azeïde Groupe au bénéfice de 1913, courant 2016, se sont achevées courant 2018.

Au 31 décembre 2018, avec un effectif de 64 salariés, 1913 a réalisé un chiffre d'affaires de 5,9 M€¹⁴. Le résultat net au 31 décembre 2018 s'élève à - 0,1 M€¹⁵.

Amplitel

AmpliTel couvre l'ensemble du territoire français pour réaliser l'installation et le dépannage ADSL chez les clients de Bouygues Telecom avec environ 200 techniciens ambassadeurs de la marque Bouygues Telecom et soucieux de maximiser la qualité des interventions et la satisfaction client.

La société a par ailleurs réalisé en 2018 d'autres prestations comme des audits de points de mutualisation sur la fibre ou des assistances WIFI chez les clients de Bouygues Telecom.

Avec un effectif à fin 2018 de 240 personnes, AmpliTel a réalisé, en 2018, 222 000 interventions ADSL, 1 500 audits de points de mutualisation FTTH et près de 200 assistances WIFI. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 11,8 M€¹⁶ en croissance de 3 % par rapport à 2017.

Son résultat net s'élève à -0,4 M€¹⁷.

Bouygues Telecom Initiatives

Créée en décembre 2008, Bouygues Telecom Initiatives est une filiale détenue à 100 % par Bouygues Telecom, ayant pour vocation de participer au développement de jeunes entreprises innovantes principalement dans le secteur des services de communications électroniques.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, Bouygues Telecom Initiatives a notamment :

- cédé partiellement sa participation au capital de la société Recommerce Solutions, une société de reprise et de revente de mobiles, et obtenu le remboursement de l'intégralité de ses obligations convertibles ;

¹⁴ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de 1913.

¹⁵ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de 1913.

¹⁶ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes d'Amplitel.

¹⁷ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes d'Amplitel.

- cessé, au terme d'opérations intervenues sur le capital, de détenir une participation au capital de la société Eeple (Mely) ;
- souscrit à des obligations convertibles émises par la société Joul (EkWateur), un fournisseur alternatif de gaz naturel et d'électricité pour les particuliers, puis s'est engagée à convertir ces obligations en actions de préférence, cette conversion étant intervenue le 4 janvier 2019 ;
- cédé l'intégralité de sa participation au capital de la société Agorize, plateforme collaborative destinée aux challenges entreprises ;
- s'est engagée à souscrire à une augmentation de capital de la société Evina, un fournisseur de services de détection des fraudes sur publicités sur mobiles.

Par ailleurs, Bouygues Telecom Initiatives continue de contribuer, au travers des organes de surveillance mis en place dans les startups, au développement de ses participations.

Le résultat net de Bouygues Telecom Initiatives au 31 décembre 2018 s'élève à 1,5 M€¹⁸ (contre - 0,7 M€ à fin 2017).

Tisseo Services (anciennement Bouygues Telecom Projets)

Bouygues Telecom Projets était une société sans activité opérationnelle. Le 18 avril 2018, Bouygues Telecom Projets, devenue Tisseo Services, a débuté le développement d'une activité de raccordement et de service après-vente d'équipements FTTH.

Elle demeure détenue à 100 % par Bouygues Telecom.

Au 31 décembre 2018, Tisseo Services a réalisé un chiffre d'affaires de 0,8 M€¹⁹ et emploie 130 salariés. La société a démarré son activité de raccordement et de service après-vente FTTH sur Toulouse Bordeaux en été 2018 et sur l'Île de France en fin d'année 2018. Elle a réalisé au total sur l'année 4400 opérations de raccordement et 800 opérations de Service après-vente. Le résultat net de Tisseo Services s'élève à - 2,4M€²⁰ au 31 décembre 2018.

Bouygues Telecom Services

Bouygues Telecom Services est une société de droit portugais, acquise par Bouygues Telecom le 29 juin 2018 et détenue à 100 % par Bouygues Telecom. Elle développe une activité de centre d'appels.

Au 31 décembre 2018, avec un effectif de 340 salariés, Bouygues Telecom Services a réalisé un chiffre d'affaires de 5,8 M€²¹ et son résultat net s'élevait à -538,6 k€²².

BT Projets IV

BT Projets IV est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

BT Projets V

BT Projets V est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

Buyster

En 2011, en association avec Orange, SFR et Atos, Bouygues Telecom a créé la société Buyster pour commercialiser une solution de paiement par internet utilisant le mobile comme élément clé de sécurisation.

¹⁸ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Initiatives.

¹⁹ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Tisseo services.

²⁰ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Tisseo services.

²¹ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Services

²² Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Services

La dissolution anticipée de Buyster, ainsi que sa liquidation amiable, ont été décidées en juillet 2014. En conséquence de la décision de clôture de liquidation intervenue le 18 avril 2018, Bouygues Telecom ne détient plus de participation au sein de Buyster.

Darty Telecom

Il est rappelé, à toutes fins utiles, que Darty Telecom a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette opération a entraîné la transmission universelle du patrimoine de Darty Telecom au bénéfice de Bouygues Telecom le 3 janvier 2018 et a été assortie d'un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

Infracos

Bouygues Telecom détient 50 % d'Infracos, société dédiée à la réalisation d'un accord de mutualisation d'une partie des réseaux d'accès mobiles de Bouygues Telecom et de SFR.

Au 31 décembre 2018, avec un effectif de 41 salariés, dont la plupart sont mis à la disposition d'Infracos par Bouygues Telecom ou par SFR, Infracos a réalisé un chiffre d'affaires de 147,5 M€²³ et son résultat net s'élevait à 1,0 M€²⁴.

Objenious

Au cours de l'année 2018, Objenious, filiale à 100 % de Bouygues Telecom, a confirmé sa percée sur le marché de l'Internet des Objets (IoT).

L'année 2018 a permis de démontrer la qualité du réseau LoRa d'Objenious à de nombreux clients - grands comptes en particulier - grâce à ses offres innovantes et de sa couverture nationale. Au terme de l'année, Objenious avait acquis la confiance de plus de 200 clients finaux qui plébiscitent son réseau et sa plateforme IoT.

Objenious a démontré son leadership et sa capacité d'innovation pour l'Internet des Objets en présentant des solutions clés en main à ses clients (O'Fill, SmartCity Kit,...), en étoffant ses offres de complément de couverture LoRa afin de fournir un service sur mesure à même de satisfaire les problématiques les plus complexes de ses clients, tout en améliorant en permanence l'expérience client au travers de sa plateforme.

Dans un marché de l'Internet des Objets (IoT) en phase de maturation, la solidité de l'offre actuelle et l'assurance pour ses clients d'une convergence future avec les futurs réseaux mobiles IoT permettent, avec un effectif de 28 personnes à fin d'année, le doublement du chiffre d'affaires d'Objenious et une poursuite des investissements. Le résultat net est de - 11,1 M€²⁵ en 2018, contre -10,7 M€²⁶ en 2017.

Réseau Clubs Bouygues Telecom (RCBT)

À fin 2018, RCBT compte 498 boutiques pour une surface totale de 22 832 m².

RCBT a continué d'adapter la dimension de son réseau de distribution au cours de l'exercice 2018 : 10 boutiques ont été fermées, un transfert de point de vente a été opéré d'un canal à un autre, 24 points de vente ont été optimisés et 8 nouvelles boutiques ont été ouvertes.

Le chiffre d'affaires de RCBT s'est établi, pour l'exercice 2018, à 703 M€, en hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 1,5 %). Le résultat de l'exercice 2018 se traduit par un bénéfice de 5,9 M€ contre un déficit de - 4,8 M€ au 31 décembre 2017.

²³ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes d'Infracos

²⁴ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes d'Infracos

²⁵ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes d'Objenious

²⁶ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes d'Objenious

Le plan de transformation de RCBT initié en 2014 s'est poursuivi au cours de l'exercice 2018, la transformation étant de plus en plus visible pour ses clients. En effet :

- le nouveau concept de boutiques est désormais déployé dans 492 boutiques (99 % du réseau),
- 410 points de vente sont reliés à la fibre optique,
- toutes les boutiques bénéficient du programme « C3 » qui concourt à un professionnalisme croissant en matière de best practices « Retail »,
- toutes les boutiques sont digitalisées et utilisent des tablettes pour l'accueil des clients, permettant un taux de dématérialisation de 78 %.

Telefonica Global Solutions France

Telefonica Global Solutions France est une société commune créée en mai 2015 entre Bouygues Telecom qui en détient 30 % et Telefonica International Wholesale Services France SAS qui en détient 70 %. Telefonica Global Solutions France a pour activité la distribution de services de télécommunications sur le marché des entreprises et grands comptes en France et à l'étranger.

En 2018, Telefonica Global Solutions France a poursuivi le développement de son activité avec l'acquisition de nouvelles références dans les grands comptes en France et à l'étranger. Elle a renforcé la part de ventes de produits digitaux dans les domaines de l'IoT, de la sécurité, de l'hébergement et du *big data*.

Avec un effectif de 29 salariés au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires de Telefonica Global Solutions France s'élevait à 5,81 M€²⁷ et le résultat net à - 86,97 k€²⁸.

Winnovation Inc. (USA)

Winnovation, société de droit californien et filiale de Bouygues Telecom détenue à 100%, créée en 2012, a pour activité la réalisation de veilles, études et analyses dans le domaine des technologies pour plusieurs filiales du Groupe Bouygues.

Avec un effectif de quatre salariés au 31 décembre 2018, Winnovation a réalisé un chiffre d'affaires de 1,71 M\$ sur l'exercice 2018 (1,49 M€) et son résultat net s'élevait à 76 k\$ au 31 décembre 2018 (66 k€).

SUCCURSALES

La liste des succursales de Bouygues Telecom existantes 31 décembre 2018 figure en Annexe 1.

²⁷ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Telefonica Global Solutions France

²⁸ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Telefonica Global Solutions France

II. ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONSOLIDEES

RESULTAT GLOBAL DE L'ACTIVITE

En 2018, Bouygues Telecom récolte les fruits de sa stratégie dans le Mobile et dans le Fixe avec des résultats financiers en forte amélioration.

Le chiffre d'affaires atteint 5 344 millions d'euros, en croissance de 6 % par rapport à l'an dernier. Le chiffre d'affaires Services est en hausse de 5 % à 4 256 millions d'euros et le chiffre d'affaires facturé au client progresse de 4 %. Cette croissance bénéficie de l'augmentation des parcs de clients Mobile et Fixe et de l'impact positif du lancement des nouvelles gammes d'offres Mobile et Fixe au deuxième trimestre 2018. Plus particulièrement, les chiffres d'affaires Services Mobile et Fixe sont en hausse respectivement de 2,8 % et 8,9 %.

Au quatrième trimestre 2018, l'Abpu Mobile²⁹ ressort à 19,2 euros par mois et par client et l'Abpu Fixe à 25,9 euros par mois et par client.

L'EBITDA s'élève à 1 268 millions d'euros, en croissance de 171 millions d'euros sur un an. Il reflète la croissance du chiffre d'affaires Services, supérieur aux attentes, et le maintien d'une structure de coût efficiente. La marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires Services atteint 29,8 % en 2018, en hausse de 2,8 points sur un an.

Le résultat opérationnel est de 753 millions d'euros, en hausse de 293 millions d'euros sur un an. Il intègre 370 millions d'euros de produits non courants dont principalement 110 millions d'euros liés à l'annulation des charges à payer sur les redevances des fréquences 1800 MHz antérieures à 2018, et 250 millions d'euros liés à la plus-value de cession des sites Mobile ou d'infrastructure FTTH, ainsi que 47 millions d'euros de charges non courantes liées au partage de réseau.

Le résultat net s'établit à 494 millions d'euros, en forte hausse de 239 millions d'euros.

Les investissements bruts s'élèvent à 1,2 milliard d'euros en 2018.

Enfin, le cash-flow libre ressort à 188 millions d'euros, en hausse de 131 millions d'euros par rapport à 2017.

L'endettement net atteint 1 278 millions d'euros à fin 2018 comparé à 976 millions d'euros en 2017.

FINANCEMENT

Au 31 décembre 2018, le financement du groupe Bouygues Telecom est assuré par :

- Des lignes de crédit confirmées (1 080 millions d'euros) signées avec plusieurs grandes banques de première catégorie, sur des durées de trois à cinq ans. Au cours de l'année 2018, Bouygues Telecom a prolongé la maturité des lignes venant prochainement à échéance.
- Un programme de titrisation de créances permettant un financement maximum de 475 millions d'euros, jusqu'au 30 juin 2020. Depuis juillet 2010, Bouygues Telecom cède mensuellement des créances commerciales à un fonds commun de titrisation (FCT). Ces créances cédées correspondent essentiellement à des factures liées à l'activité Mobile des clients ayant souscrit un forfait Bouygues Telecom. En mars 2017, ce programme de titrisation a été étendu aux factures liées à l'activité Mobile étalement de paiement. Ainsi, le programme de titrisation, qui s'élevait initialement à 325 millions d'euros, s'élève dorénavant à 475 millions d'euros.

²⁹ ABPU (*Average Billing Per User*) Mobile : il est égal à la somme des chiffres d'affaires Mobile facturés au client pour les clients Grand Public et/ou Entreprise divisée par le nombre de clients moyen sur la période. Il ne prend pas en compte les cartes SIM MtoM et SIM gratuites

- Un programme de financement export sur dix ans permettant un financement maximum de 270 millions d'euros.
- Un nouveau programme de financement export sur 8 ans permettant un financement maximum de 218 Millions d'euros.

Par ailleurs, Bouygues, actionnaire principal de Bouygues Telecom, octroie à celle-ci la possibilité de relayer les lignes de crédit confirmées dont elle dispose. De même, Bouygues Telecom a conclu des conventions de crédit avec six de ses principales filiales (RCBT, Objenious, Bouygues Telecom Initiatives, 1913, Amplitel et Tisséo Services).

Ces différentes sources de financement permettent au groupe Bouygues Telecom de faire face à ses charges d'exploitation et investissements nécessaires pour les années à venir.

Par ailleurs, les excédents de trésorerie sont placés à taux variable auprès de Bouygues dans le cadre d'une convention signée entre les deux entités.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Gestion du risque de taux

L'endettement net (financement brut diminué des excédents de trésorerie) de Bouygues Telecom est à taux fixe.

Pour se protéger contre toute variation défavorable des taux d'intérêt, Bouygues Telecom met en place des instruments de couverture sous forme de swap de taux.

Au 31 décembre 2018, l'encours du portefeuille de swaps est de 800 millions d'euros.

La couverture de taux d'intérêt est adaptée en fonction de l'évolution des prévisions de trésorerie.

Gestion du risque de change

Le principe appliqué au sein du groupe Bouygues Telecom est de couvrir systématiquement les risques de change découlant des opérations commerciales. Le risque est couvert exclusivement des opérations à terme de devises. Au 31 décembre 2018, il n'y avait aucune couverture de change.

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les informations relatives aux délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances prévues par les articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce figurent en Annexe 2.

PRETS CONSENTIS (article L. 511-6 du Code monétaire et financier)

Il est précisé, conformément à l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, que Bouygues Telecom n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

III. RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

RESULTATS DE L'EXERCICE – COMPTES INDIVIDUELS

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente et qu'ils sont conformes à la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, Bouygues Telecom a réalisé un chiffre d'affaires de 5 538,6 millions d'euros, en hausse de 5,82 % par rapport à 2017.

Le résultat d'exploitation s'établit à 526,4 millions d'euros, contre 377,8 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice 2018 se traduit par un bénéfice de 451,9 millions d'euros, contre un bénéfice de 380,6 millions d'euros en 2017.

Le montant constaté au titre de l'intéressement et de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 16,7 millions d'euros sur l'exercice.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir constaté que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 451 892 269,33 euros, et que le bénéfice distribuable s'élève à 1 570 029 126,10 euros, nous vous proposons d'affecter ce dernier de la façon suivante :

- versement d'un dividende de 200 123 251,32 €, soit 4,28 € pour chacune des 46 757 769 actions composant le capital de la Société ; et
- affectation du solde en report à nouveau, soit 1 369 905 874,77 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous mentionnons ci-après le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
Nombre d'actions	46 757 769	46 757 769	46 757 769
Dividende unitaire	0 €	0 €	1,07 €
Dividende total (a)	0 €	0 €	50 030 812,83 €

(a) montants éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune dépense somptuaire n'a été engagée au cours de l'exercice 2018 et que les charges non déductibles réintégrées dans les comptes de la Société au 31 décembre 2018 s'élèvent à 843 830 euros.

SITUATION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres individuels s'élèvent, après affectation du résultat, à 3 457 867 484,39 euros (contre 3 028 381 777,20 euros fin 2017), pour un capital social de 712 588 399,56 euros.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau visé à l'article R. 225-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est joint au présent (Annexe 3).

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 18 janvier 2019, Bouygues Telecom a finalisé l'acquisition de 43,6 % du capital de Keyyo au prix de 34 euros par action, soit un investissement d'un peu plus de 29 millions d'euros. Un projet d'offre publique d'achat volontaire au prix unitaire identique a été déposé le 21 janvier 2019 sur l'ensemble du capital restant, portant ainsi l'investissement à un maximum de 67 millions d'euros. Le 5 février 2019, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme cette offre publique.

V. EVOLUTION PREVISIBLE

Bouygues Telecom poursuit sa dynamique de croissance rentable pour atteindre son objectif de 300 millions d'euros de cash-flow libre en 2019.

VI. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2018, le capital de la Société était d'un montant de 712 588 399,56 euros, divisé en 46 757 769 actions de 15,24 euros chacune, et qu'il n'a pas évolué depuis le 31 décembre 2017. En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce se rapportant au recensement obligatoire des « salariés actionnaires », nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, aucune action de la Société faisant l'objet d'une gestion collective n'était détenue par le personnel de la Société.

VII. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CHOIX DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le 9 novembre 2018, Olivier Roussat a démissionné de son mandat de Directeur Général de la Société et Richard Viel-Gouarin a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué de Bouygues Telecom.

En conséquence, à cette même date, le Conseil d'administration de la Société a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général. Il a ensuite confirmé le mandat de Président du Conseil d'Administration d'Olivier ROUSSAT et nommé Richard Viel-Gouarin en qualité de Directeur Général de la Société.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION GENERALE

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'administration de Bouygues Telecom était composé comme suit :

Olivier Roussat	Président du Conseil d'administration et Administrateur
Olivier Bouygues	Administrateur
JCDecaux Holding représentée par Gwenaëlle Peyrand	Administrateur
Bouygues représentée par Philippe Marien	Administrateur
Edward Bouygues	Administrateur
Charlotte Bouygues	Administrateur
Valérie Agathon	Administrateur
Arnauld Van Eeckhout	Censeur

Au 31 décembre 2018, la direction générale de Bouygues Telecom était assurée par Richard Viel-Gouarin, en qualité de Directeur Général.

MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que Bouygues Telecom, par chacun de ces mandataires au cours de l'exercice 2018 :

- ♦ **Administrateur, Président du Conseil d'administration : Olivier Roussat**
 - Directeur général délégué de Bouygues SA
 - Administrateur de TF1 SA
 - Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS

- ♦ **Administrateur : Olivier Bouygues**
 - Administrateur de Bouygues SA
 - Directeur général délégué de Bouygues SA
 - Directeur général de SCDM SAS
 - Administrateur de TF1 SA
 - Administrateur de Colas SA
 - Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Administrateur d'Alstom SA
 - Administrateur et président directeur général de la société SECI SA
 - Administrateur et président du Conseil d'administration de la société Bouygues Europe SA
 - Director de SCDM Energy Limited
 - Président de SCDM Domaine SAS (ex SAGRI-F)

- ♦ **Administrateur : JCDecaux Holding**
 - Président de Decaux Frères Investissements SAS
 - Président d'Apolline Immobilier SAS
 - Président de DECRES SASU
 - Administrateur d'Eurazeo SA
 - Président de DF Collection SAS

- ♦ **Gwenaëlle Peyraud, représentant permanent de JCDecaux Holding**
 - Représentant permanent de Decaux Frères Investissements SAS, Administrateur de DF Real Estate SA
 - Représentant permanent de JCDecaux Holding SAS, membre du Comité Stratégique de Lulu Dans Ma Rue SAS

- ♦ **Administrateur : Bouygues SA**
 - Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Administrateur du GIE 32 Hoche,
 - Administrateur d'Alstom SA
 - Membre du Conseil d'administration du GE Registrar
 - Administrateur de Colas SA
 - Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil d'administration de l'organisme gestionnaire du centre Gustave Eiffel
 - Administrateur de TF1 SA

- ♦ **Philippe Marien, représentant permanent de Bouygues SA**
 - Directeur Général Délégué de Bouygues SA
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de TF1 SA
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Colas SA
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Alstom SA
 - Représentant permanent de Bouygues, membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Administrateur de la société Bouygues Europe SA
 - Président et Administrateur de la société Uniservice SA
 - Directeur général de SCDM SAS

- ♦ **Administrateur : Edward Bouygues**
 - Directeur Général et membre du Conseil de Réseau Club Bouygues Telecom – RCBT SAS
 - Membre du Comité d'investissement de Bouygues Telecom Initiatives SAS

- ♦ **Administrateur : Charlotte Bouygues**
 - Représentant permanent de SCDM, Administrateur de Bouygues SA.

- ♦ **Administrateur : Valérie Agathon**
Néant.

♦ **Directeur Général : Richard Viel-Gouarin**

- Membre du comité stratégique d'Objenious SAS
- Membre du Comité d'investissement de Bouygues Telecom Initiatives SAS

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (ayant par ailleurs un mandat dans une société cotée)

A titre liminaire, nous vous précisons que les sommes déclarées ci-dessous sont les sommes prises en charge par la Société au cours de l'exercice 2018, pour ceux des mandataires sociaux qui exercent par ailleurs un mandat dans une ou plusieurs sociétés cotées. Les sommes versées par ces dernières sont déclarées par ailleurs dans les rapports annuels correspondants.

Président du Conseil d'administration (Président-Directeur Général jusqu'au 9 novembre 2018)

La rémunération fixe brute versée par la Société en 2018 à Olivier Roussat s'est élevée à 368 000 euros pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pendant laquelle il a exercé un mandat social au sein de Bouygues SA, société cotée.

La rémunération brute variable versée par la Société en 2018 à Olivier Roussat au titre de l'année 2017 s'est élevée à 588 800 euros.

Les avantages en nature dont a bénéficié Olivier Roussat de la part de la Société sur la même période, sont d'un montant de 7 783 euros.

Par ailleurs, la Société a versé à Olivier Roussat, en 2018, des jetons de présence s'élevant à un montant de 12 500 euros bruts.

Olivier Roussat bénéficie en outre d'un régime de retraite supplémentaire « à prestations définies ». Afin de se conformer aux dispositions de l'article D. 225-104-1 du Code de commerce, les éléments de ce régime sont précisés ci-après :

- L'engagement considéré a pour intitulé : contrat de retraite collective à prestations définies ;
- Les dispositions légales permettant d'identifier la catégorie de régime correspondant sont contenues à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale ;
- Les conditions d'entrée dans le régime et autres conditions pour pouvoir en bénéficier sont les suivantes :
 - o Etre membre du Comité de direction générale de Bouygues SA au jour du départ ou de la mise à la retraite,
 - o Avoir au moins 10 années d'ancienneté au sein du groupe Bouygues au moment du départ ou de la mise à la retraite,
 - o Achever définitivement la carrière professionnelle au sein de l'une des sociétés du Groupe (cette condition est remplie lorsque le salarié fait partie des effectifs à la date de son départ ou de la mise à la retraite),
 - o Procéder à la liquidation des régimes de retraite de base de la Sécurité Sociale, et complémentaires obligatoires ARRCO, AGIRC.
- La rémunération de référence est égale au salaire brut moyen des trois meilleures années civiles, perçu par le salarié au sein du groupe Bouygues, pendant sa période d'appartenance au Comité de direction générale Bouygues SA, revalorisée selon l'évolution du point AGIRC, à la date de rupture du contrat de travail. Le salaire brut de référence s'entend de celui pris en compte pour le calcul des cotisations de Sécurité Sociale, en application des dispositions de l'article L. 242-1 du Code de la Sécurité Sociale.
- Les droits sont acquis sur un rythme annuel.
- Il existe un plafond qui est égal à huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale.
- Le financement de ces droits est externalisé auprès d'une compagnie d'assurance à laquelle est versée chaque année une cotisation.
- Le montant estimatif de la rente annuelle d'Olivier Roussat à la date de clôture de l'exercice est de 233 474 euros.
- En ce qui concerne les charges fiscales et sociales pesant sur le régime, les cotisations versées par la Société ne sont pas soumises aux charges sociales patronales ni à la CSG-CRDS. La Société doit s'acquitter d'une contribution à hauteur de 24% desdites cotisations.

Autres Administrateurs

La Société a versé à Charlotte Bouygues, en 2018, des jetons de présence s'élevant à un montant de 18 048 euros.

La Société a versé à Olivier Bouygues, en 2018, des jetons de présence s'élevant à un montant de 14 607 euros.

La Société a versé à Philippe Marien, représentant de la société Bouygues SA, en 2018, des jetons de présence s'élevant à un montant de 18 607 euros.

La Société a versé à Gwenaëlle Peyraud, représentant de la société JCDecaux Holding, en 2018, des jetons de présence s'élevant à un montant de 12 946 euros.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

La convention de prestations de services et de gestion de participations conclue entre Bouygues SA, Bouygues Telecom Initiatives et Bouygues Telecom étant soumise à votre approbation dans le cadre du régime des conventions réglementées, nous vous informons qu'aucune convention visée par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2018.

VIII. RESOLUTIONS

Dans les résolutions qui sont soumises à l'assemblée générale, nous vous proposons de :

- approuver les comptes individuels et consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ;
- constater que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 451 892 269,33 euros, décider la distribution d'un dividende d'un montant de 200 123 251,32 euros et affecter le solde du bénéfice distribuable en report à nouveau ;
- approuver les conventions visées aux articles L. 225-38 du Code de commerce mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes y afférent ;
- renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaires ; et
- constater l'expiration des mandats des commissaires aux comptes suppléants.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées et vous remercions de votre confiance.

Le 18 février 2019

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES

Libellé de la succursale	Adresse	CP	Ville de la succursale
LA DURANNE	260 RUE LOUIS DE BROGLIE	13799	AIX-EN-PROVENCE
PRINTANIA	ILOT 3, ALLEE CHARLES PATHE	18000	BOURGES
	ZA DE TROYALACH	29170	SAINT-EVARZEC QUIMPER
	7 IMPASSE GASTON MONNERVILLE - PARC ATLANTA	31200	TOULOUSE
OCEANIA	25 AVENUE VICTOR HUGO	33700	MERIGNAC
CENTRE D’AFFAIRE REGUS	450 RUE BADEN POWELL	34000	MONTPELLIER
LE CALYPSO	130 RUE EUGENE POTTIER	35000	RENNES
AQUADIA	QUARTIER DES DEUX LIONS	37206	TOURS
BLOIS	7 RUE MICKAEL FARADAY	41260	LA CHAUSSEE SAINT VICTOR
ATLANTICA	62-76 RUE DES FRANCAIS LIBRES	44200	NANTES
EUROPLAZA 2	4 RUE GRAHAM BELL, TECHNOPOLE DE METZ	57070	METZ
	159 AVENUE DE LA MARNE	59700	MARCQ-EN-BAROEUL
	ZI DES ACILLOUX - ROUTE DU CENDRE	63800	COURNON- D’AUVERGNE
	8 ALLEE DIDIER DAURAT CHEMIN DE LABORDOTTE – ZA MAIGNON	64600	ANGLET
ALSACIA	6 RUE EUGENIE BRAZIER	67400	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN
	1 BOULEVARD VIVIER MERLE- TOUR SOCIETE SUISSE	69003	LYON
	ZAC DE PRE MAIRY	74370	PRINGY - ANNECY
	8 RUE JEAN ROSTAND - TECHNOSITE DES BRUYERES	76140	LE PETIT QUEVILLY
	1 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	78180	MONTIGNY-LE- BRETONNEUX
	7 RUE COLUMBIA PARC ESTER TECHNOPOLE	87068	LIMOGES CEDEX
LE TECHNOPOLE	13/15 AVENUE DU MARECHAL JUIN	92360	MEUDON

ANNEXE 2

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D 441-4)

Article D 441 I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu										Article D 441 I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
		0 jour (indicatif)		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement															
Nombre de factures concernées		5 550						15 283	3 266 389						394 841
Montant total des factures concernées ttc		523 283 063,50		20 214 577,47		2 142 578,28		870 897,37	749 414 614,97		50 227 116,19		11 793 455,28		22 618 495,21
Pourcentage du montant total des achats ttc de l'exercice		8,16%		0,32%		0,03%		0,01%							94 491 077,57
Pourcentage du chiffre d'affaires ttc de l'exercice								0,08%							
															
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées															
Nombre des factures exclues								1 226							5 843 457
Montant total des factures exclues								45 158 558,84							274 402 092
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 443-1 du code de commerce)															
															
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement										☐ Délais contractuels : Entreprises 30 jours ET GP 15 jours					
										☐ Délais légaux : 60 jours					

ANNEXE 3
RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

RESULTAT DE LA SOCIETE
AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

en euros

	2018	2017	2016	2015	2014
Situation financière					
Capital social	712 588 400	712 588 400	712 588 400	712 588 400	712 588 400
Nombre actions ordinaires	46 757 769	46 757 769	46 757 769	46 757 769	46 757 769
Résultat global des opérations de l'exercice					
Chiffre d'affaires	5 538 575 258	5 234 127 508	4 646 684 989	4 554 280 854	4 452 625 463
Résultat avant impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	1 586 631 893	1 339 310 544	987 210 733	588 508 762	830 135 619
Impôt sur les bénéfices *	226 850 843	165 931 461	4 580 568	1 844 232	3 307 433
Participation / Intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	(16 662 703)	23 541 115	7 922 839	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	451 892 269	380 632 899	164 869 716	(88 339 209)	64 778 907
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	29,44	24,18	21,06	12,76	17,71
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	9,66	8,14	3,53	(1,89)	1,39
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5 306	5 203	5 218	5 388	8 883
Montant de la masse salariale	279 779 813	255 427 588	255 118 611	337 457 114	334 091 753
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	147 438 251	141 154 069	134 869 386	157 187 196	172 451 892

* Déduction faite des crédits d'impôts (recherche, apprentissage, ...)